

Verimatrix

Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Les Docks-Atrium 10.1  
10, place de la Joliette  
13567 Marseille Cedex 2

**Expertea Audit**

60 boulevard Jean Labro  
13016 Marseille

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2025)**

A l'assemblée générale de la société

**Verimatrix**

Rond Point du Canet  
Impasse des Carrés de l'Arc  
13590 Meyreuil

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Verimatrix relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

**Fondement de l'opinion*****Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont des interventions des commissaires aux comptes prévus par la loi dans le cadre d'opérations sur le capital.

## **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## **Reconnaissance du revenu**

### Risque identifié :

Verimatrix commercialise des logiciels, des éléments de propriété intellectuelle et des services. Les principes comptables relatifs à chaque type de revenu sont décrits dans la note 2.19 des états financiers consolidés.

Le revenu lié aux ventes de services hébergés par abonnement, aux ventes de services hébergés sur les équipements du client ainsi qu'aux prestations de maintenance est étalé linéairement sur la durée du contrat ; or ces ventes sont issues de contrats multiples conclus avec des conditions différentes ce qui accroît le risque d'erreur.

En outre, le revenu issu des redevances variables repose sur des estimations de la société dans la mesure où le volume des ventes réalisées par les clients n'est pas encore confirmé au moment de la clôture des comptes.

Par ailleurs, nous considérons qu'il existe un risque que le revenu soit comptabilisé à tort ou sur une période comptable inappropriée pour le flux de revenu issu de la vente de licences. En effet compte tenu du caractère immatériel de la vente de ces biens, les contrôles relatifs à la preuve de leur transfert au client, et de manière générale de séparation des exercices, pourraient être plus facilement contournés ou défaillants.

Au regard des risques décrits ci-avant, nous avons considéré la reconnaissance du revenu comme un point clé d'audit.

Notre réponse :

Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité des contrôles relatifs au processus de reconnaissance du revenu mis en place par Verimatrix afin d'apprécier s'ils permettent de prévenir des ajustements significatifs.

Nous avons testé un échantillon de transactions pour chaque type de revenu en examinant les contrats, factures, paiements clients, confirmations internes des informations de téléchargement de licences envoyées au client, preuves d'acceptation du client (uniquement lorsque prévue au contrat) ainsi que les confirmations périodiques des clients dans le cas des redevances de licences, afin de vérifier que les revenus ont été comptabilisés conformément aux principes comptables décrits dans les notes aux états financiers consolidés.

Nous avons testé les transactions effectuées à des dates proches de part et d'autre de la clôture afin de vérifier que le chiffre d'affaires a été comptabilisé sur le bon exercice.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations retenues par Verimatrix pour les revenus provenant de redevances variables, par :

- Entretien avec les opérationnels et la direction financière afin de comprendre le processus de remontée et de validation des informations commerciales détenues par la direction commerciale ;
- Contrôle des modèles d'estimations retenues (pertinence et exactitude du calcul) ;
- Comparaison des estimations avec les montants réels facturés sur le trimestre suivant (à réception de la confirmation client) sur un échantillon de transactions.

Nous avons demandé des confirmations de soldes/transactions aux clients les plus significatifs ; nous avons rapproché les réponses aux confirmations reçues avec la comptabilité pour vérifier notamment l'exactitude du chiffre d'affaires comptabilisé et sa comptabilisation sur le bon exercice. Quand la confirmation n'a pas été obtenue, nous avons réconcilié le revenu avec le contrat, la facture et nous avons vérifié le paiement s'il a été reçu.

***Evaluation de l'application du principe de continuité d'exploitation***

Risque identifié :

Les états financiers consolidés de Verimatrix ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

La dette nette au 31 décembre 2025 (hors IFRS 16) s'élève à 20,2 millions de dollars américains, dont 7,1 millions de dollars américains de trésorerie disponible. Les passifs financiers du Groupe sont présentés en note 21 « Dettes financières » des états financiers consolidés.

La note 1.2 « Continuité d'exploitation » des états financiers consolidés détaille les éléments suivants pris en considération par le conseil d'administration de la société pour évaluer la capacité du groupe à poursuivre son activité :

- Le niveau de la trésorerie et des équivalents de trésorerie consolidés nette au 31 décembre 2025 (y compris concours bancaires courants), qui s'élève à 7,1 millions de dollars ;
- Les prévisions de trésorerie par la Société sur l'exercice 2026 et 2027 ;
- La perception du produit de cession des actifs de la ligne de produits XTD dont 5 millions de dollars ont été attribués au remboursement en capital de la dette financière Apera Capital ;
- Le rééchelonnement de la dette financière Apera Capital jusqu'à fin juin 2029 et l'aménagement du paiement des intérêts prévus dans un protocole d'accord en cours de signature par Apera Capital et les établissements bancaires émetteurs des PPR. Les comités nécessaires ont émis un avis favorable sur les termes reflétés dans le protocole d'accord.

Sur la base de ces éléments, le conseil d'administration estime que le Groupe dispose d'une liquidité suffisante pour assurer la poursuite de ses activités.

Nous avons considéré l'appréciation de l'application du principe de continuité d'exploitation comme un point clé de l'audit, compte tenu des conditions attachées à la dette financière du Groupe, de la dégradation de la performance financière de ces derniers exercices ainsi que des estimations et jugements significatifs portés par la direction concernant les perspectives d'activité et les projections de flux de trésorerie associées.

#### Notre réponse :

Dans le cadre de l'identification et de l'évaluation des risques susceptibles d'affecter la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, nous avons porté une attention particulière à l'évaluation des besoins de liquidité du Groupe. Nos travaux ont notamment porté sur l'analyse des flux de trésorerie prévisionnels, des ressources financières disponibles ainsi que des lignes de crédit existantes.

À cet égard, nous avons pris connaissance des documents relatifs :

- à l'avenant de la dette financière in fine conclu au cours de l'exercice, ainsi que les obligations associées, notamment les ratios financiers requis au titre des covenants et les obligations de remboursement ;
- aux accords récents, formalisés sous forme de protocole d'accord en cours de signature par le prêteur de la dette financière in fine et en cours de signature par les établissements bancaires.

Nos travaux ont également consisté à obtenir les prévisions de trésorerie. Nous avons notamment :

- apprécié les procédures mises en œuvre pour leur élaboration ;
- apprécié la cohérence des hypothèses retenues par la direction au regard des dernières prévisions de la direction présentées au conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire ainsi qu'au regard des réalisations du 1er trimestre 2026 ;
- apprécié le respect des ratios projetés de montants minimum d'EBITDA et de liquidité avec ceux prévus par le protocole d'accord ;
- apprécié le caractère probant des échanges entre la société et ses prêteurs préalables à la signature du protocole ;

- apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans les annexes aux comptes consolidés.

### ***Evaluation du goodwill***

#### Risque identifié :

Dans le cadre de son développement, Verimatrix a été amené à réaliser des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître un goodwill. Ce goodwill correspond à la différence entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs acquis.

Chaque année, la direction veille à ce que la valeur comptable de ce goodwill, ne soit pas supérieure à sa valeur recouvrable et qu'elle ne présente pas de risque de perte de valeur. Au 31 décembre 2025, la valeur nette comptable du goodwill s'élève à 48 158 milliers de dollars américains et correspond essentiellement à l'acquisition de Verimatrix Inc du 28 février 2019.

Le test de dépréciation réalisé cette année et a conclu que la valeur comptable du goodwill est supérieure à sa valeur recouvrable. En conséquence, une dépréciation de 60 millions de dollars américains a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice.

Les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable du goodwill, ainsi que l'analyse de sensibilité réalisée, sont décrites en note 4.3 « Dépréciations des actifs non courants et des goodwill » des états financiers consolidés.

La valeur recouvrable est basée sur des projections de trésorerie. En raison de sa taille, du nombre limité de ses clients et de la nature de ses activités, il peut être difficile pour Verimatrix de faire des projections fiables et les données réelles peuvent différer significativement des objectifs fixés (la variation de l'hypothèse de chiffre d'affaires pour un client donné peut avoir un impact significatif sur les projections globales).

Nous avons donc considéré l'évaluation du goodwill comme un point clé d'audit dans la mesure où la valeur recouvrable repose fortement sur le jugement de la direction.

#### Notre réponse :

Nous avons effectué un examen critique de la mise en œuvre des tests de dépréciation du goodwill. Nous avons notamment :

- Apprécié la fiabilité du processus d'estimations en examinant le processus budgétaire et les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
- Évalué la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction présentées au conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire ;
- Apprécié la cohérence des hypothèses principales identifiées par comparaison avec les performances passées de Verimatrix ;
- Analysé la sensibilité de la valeur recouvrable aux hypothèses principales ;
- Apprécié le caractère raisonnable du taux d'actualisation appliqués en relation avec le taux de rémunération que les acteurs du marché exigeraient actuellement de cette activité.
- Apprécié le caractère raisonnable du taux de croissance à l'infini appliqué en relation avec les prévisions d'inflation à long-terme ;
- Apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans les annexes aux comptes consolidés.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### ***Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Verimatrix par votre assemblée générale du 19 juin 2007 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 14 juin 2017 pour le cabinet Experte Audit.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 19<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption (dont 14 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet Experte Audit dans la 9<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer

la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Marseille, le 29 avril 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Expertea Audit



PIERRICK ANDRÉ

 CYRIL VERNIER

Céline Gianni Darnet    Pierrick André

Cyril Vernier

## États financiers consolidés au 31 décembre 2025

### Compte de résultat consolidé

En milliers de dollars	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2025	2024
<b>Chiffre d'affaires</b>	6	<b>46 509</b>	<b>57 205</b>
Coût des ventes		(16 976)	(18 283)
<b>Marge brute</b>		<b>29 533</b>	<b>38 921</b>
Frais de recherche et développement	24	(16 115)	(18 277)
Frais commerciaux et de marketing		(9 830)	(13 381)
Frais généraux et administratifs		(9 780)	(10 847)
Autres produits / (charges) opérationnels, nets	25	(3 898)	(1 984)
Perte de valeur / dépréciation du goodwill		(60 000)	-
Perte de valeur / dépréciation sur les actifs destinés à être cédés		(2 989)	-
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(73 080)</b>	<b>(5 567)</b>
Coût de l'endettement financier, net	28	(3 231)	(3 846)
Autres produits / (charges) financiers, net	28	(1 717)	815
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>(78 027)</b>	<b>(8 598)</b>
Charge d'impôts sur le résultat	29	(559)	(1 733)
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>(78 586)</b>	<b>(10 331)</b>
<b>Résultat revenant aux :</b>			
Actionnaires de la Société		(78 586)	(10 331)
Intérêts non contrôlant		-	-
<b>Résultat par action :</b>			
Résultat net par action	30	(0,90)	(0,12)
Résultat net dilué par action	30	(0,90)	(0,12)

## Etat du résultat global consolidé

En milliers de dollars	Exercice clos le 31 décembre	
	2025	2024
Résultat net consolidé	(78 586)	(10 331)
Pertes actuarielles sur engagements de retraite	63	4
<b>Eléments du résultat global non recyclables au compte de résultat</b>	<b>63</b>	<b>4</b>
Couverture des flux de trésorerie	303	(327)
Différences de conversion	1 111	(198)
<b>Eléments du résultat global recyclables au compte de résultat</b>	<b>1 414</b>	<b>(525)</b>
<b>Total autres éléments du résultat global</b>	<b>1 478</b>	<b>(521)</b>
<b>Total du résultat global</b>	<b>(77 109)</b>	<b>(10 852)</b>
<b>Résultat global revenant aux</b>		
Actionnaires de la Société	(77 109)	(10 852)
Intérêts non contrôlant	-	-
<b>Total du résultat global</b>	<b>(77 109)</b>	<b>(10 852)</b>

## Etat de situation financière consolidé

En milliers de dollars	Note	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Goodwill	7	48 158	115 231
Immobilisations incorporelles	8	4 188	10 458
Immobilisations corporelles	9	2 968	4 246
Autres actifs non courants	13	754	1 074
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>56 069</b>	<b>131 009</b>
Stocks		418	388
Clients et comptes rattachés	12	16 743	26 846
Autres actifs courants	13	2 738	2 679
Instruments financiers dérivés actifs	11	44	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	7 145	11 008
Actifs destinés à être cédés	15	8 292	-
<b>Total des actifs courants</b>		<b>35 381</b>	<b>40 921</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>91 449</b>	<b>171 931</b>
En milliers de dollars	Note	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Capital	16	10 601	41 518
Primes d'émission	16	93 942	94 749
Réserves et report à nouveau	16	8 639	(14 388)
Résultat		(78 586)	(10 331)
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>34 597</b>	<b>111 548</b>
Intérêts non contrôlants		-	-
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>34 597</b>	<b>111 548</b>
Dettes financières	21	11 505	29 867
Provisions pour passifs	22	455	951
Impôts différés passifs	29	12	958
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>11 972</b>	<b>31 776</b>
Dettes financières	21	20 557	2 402
Fournisseurs et dettes rattachées	20	4 984	4 216
Autres dettes	19	6 606	7 990
Dettes fiscales courantes	29	1 006	-
Instruments dérivés	12	17	276
Provisions pour autres passifs	22	393	183
Produits constatés d'avance	23	9 091	13 539
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés	15	2 225	-
<b>Total des passifs courants</b>		<b>44 881</b>	<b>28 606</b>
<b>Total du passif</b>		<b>56 853</b>	<b>60 383</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>91 449</b>	<b>171 931</b>

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers de dollars

	Part du Groupe				Total	Intérêts non contrôlés	Total des capitaux propres
	Capital social	Primes d'émission	Réserves et résultats consolidés	Autres éléments du résultat global			
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>41 518</b>	<b>94 749</b>	<b>(12 206)</b>	<b>(2 293)</b>	<b>121 767</b>	-	<b>121 767</b>
Résultat de la période	-	-	(10 331)	-	(10 331)	-	(10 331)
Total autres éléments du résultat global	-	-	-	(521)	(521)	-	(521)
Paiements fondés sur des actions	-	-	630	-	630	-	630
Actions propres	-	-	4	-	4	-	4
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>41 518</b>	<b>94 749</b>	<b>(21 904)</b>	<b>(2 815)</b>	<b>111 548</b>	-	<b>111 548</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	<b>41 518</b>	<b>94 749</b>	<b>(21 904)</b>	<b>(2 815)</b>	<b>111 548</b>	-	<b>111 548</b>
Résultat de la période	-	-	(78 586)	-	(78 586)	-	(78 586)
Total autres éléments du résultat global	-	-	-	1 478	1 478	-	1 478
Réduction de la valeur nominale des actions (1)	(31 724)	-	31 724	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	171	-	171	-	171
Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions gratuites	807	(807)	-	-	-	-	-
Actions propres	-	-	(13)	-	(13)	-	(13)
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>10 601</b>	<b>93 942</b>	<b>(68 609)</b>	<b>(1 337)</b>	<b>34 597</b>	-	<b>34 597</b>

(1) Réduction de la valeur nominale des actions de 0,40 € à 0,10 € lors de l'assemblée générale mixte du 12 juin 2025.

## Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers de dollars)	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2025	2024
<b>Résultat net</b>		<b>(78 586)</b>	<b>(10 331)</b>
Elimination des éléments sans incidence de trésorerie :			
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	8	4 061	4 451
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	9	1 433	1 557
Perte de valeur / dépréciation du goodwill	4.3	60 000	-
Perte de valeur / dépréciation sur les actifs destinés à être cédés	15	2 989	-
Variation des provisions sur créances et des provisions pour risques et charges		665	(253)
Impact du résultat financier	28	4 948	3 031
Impact d'impôts sur résultats	29	559	1 733
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	27	171	630
Autres éléments sans impact sur la trésorerie		-	-
<b>Flux de trésorerie générés par l'activité hors variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>(3 761)</b>	<b>818</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement :</b>			
Stocks		(30)	2
Clients et comptes rattachés	12	8 781	1 928
Autres créances	13	288	2 137
Crédit d'impôt recherche et subventions	13	-	-
Fournisseurs et dettes rattachées	20	769	(428)
Autres dettes	19	(3 440)	(936)
<b>Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par le besoin en fonds de roulement</b>		<b>6 366</b>	<b>2 703</b>
Intérêts reçus / (payés)		(2 220)	(3 511)
Impôts sur le résultat payés		(674)	(1 574)
<b>Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par l'activité</b>		<b>(289)</b>	<b>(1 563)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(373)	(100)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	8	(1 656)	(1 997)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>(2 028)</b>	<b>(2 097)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Remboursements d'emprunt	21	-	(6 500)
Produits des emprunts	21	-	-
Remboursement de dettes locatives	21	(1 421)	(1 645)
<b>Flux nets de trésorerie générés par les opérations de financement</b>		<b>(1 421)</b>	<b>(8 145)</b>
<b>Variation de trésorerie nette</b>		<b>(3 739)</b>	<b>(11 805)</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture		11 008	22 626
Effet des variations des cours de change		(124)	187
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>7 145</b>	<b>11 008</b>

## Notes aux états financiers consolidés

(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette annexe sont en milliers de dollars, excepté pour les données relatives aux actions. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers consolidés. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.)

### 1- Informations générales et événements significatifs de la période

#### 1.1 Informations générales

Verimatrix (« la Société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») conçoit, développe et commercialise des solutions de sécurité logicielle qui protègent les contenus, les applications et les objets connectés.

Historiquement connue sous le nom d'Inside Secure, la Société a été rebaptisée Verimatrix à la suite du vote des actionnaires le 24 juin 2019 et consécutivement à l'acquisition de la société Verimatrix, Inc. le 28 février 2019.

Les actions de la Société sont cotées sur le marché réglementé Euronext à Paris sous le code Isin FR0010291245.

La Société est une société anonyme à conseil d'administration. Son siège social se situe à Impasse des Carrés de l'Arc, Rond-point du Canet à Meyreuil (13590), France.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Société le 27 avril 2026.

#### 1.2 Continuité d'exploitation

A la date d'arrêté des présents comptes, le Conseil d'Administration a retenu le principe de continuité de l'exploitation sur la base des éléments suivants :

- Le niveau de la trésorerie et des équivalents de trésorerie consolidés nette au 31 décembre 2025 (y compris concours bancaires courants), qui s'élève à 7,1 millions de dollars ;
- Les prévisions de trésorerie par la Société sur l'exercice 2026 et 2027 ;
- La perception du produit de cession des actifs de la ligne de produits XTD dont 5 millions de dollars ont été attribués au remboursement en capital de la dette financière Apera Capital (cf. note 15);
- Le rééchelonnement de la dette financière Apera Capital jusqu'à fin juin 2029 et l'aménagement du paiement des intérêts prévus dans un protocole d'accord en cours de signature par Apera Capital et les établissements bancaires émetteurs des PPR. Les comités nécessaires ont émis un avis favorable sur les termes reflétés dans le protocole d'accord.

En février 2026, la société a signé un premier accord avec la société Apera Capital afin de :

- Définir les termes devant être repris dans le cadre d'un protocole d'accord ;
- Permettre la réalisation de la cession de la ligne de produits XTD et attribuer une partie du produit de cession au remboursement en capital de la dette Apera Capital à hauteur de 5 millions de dollars.

Ce protocole d'accord, en cours de signature à la date d'arrêté des comptes par l'ensemble des parties prenantes, comportent les principaux termes suivants pour la dette Apera :

- attribution d'une partie du prix de cession des actifs de la ligne de produits XTD au remboursement en capital de la dette financière Apera Capital à hauteur de 5,0 millions de dollars.
- remboursement du principal de la dette financière Apera Capital :
  - franchise des échéances en principal dues au titre des échéances de mai 2025 (1 million de dollars), septembre 2025 (0,5 million de dollars), décembre 2025 (1 million de dollars) et mars 2026 (2 millions de dollars) et juillet 2027 (13 millions de dollars) jusqu'au 29 juin 2029 ;
  - report consécutif de la date de maturité finale du Contrat de Souscription Apera, portée du 1er juillet 2027 au 29 juin 2029 ;
  - à l'issue de la période de franchise, remboursement in fine du solde du principal le 29 juin 2029.
- Modalités de calcul et de paiement des intérêts :
  - appliquer un taux d'intérêts de 5,1 % par an aux échéances d'intérêts comprises entre le 30 juin 2025 inclus et la date d'entrée en vigueur du protocole d'accord ;
  - paiement du solde des intérêts selon les modalités suivantes :
    - franchise du solde des intérêts jusqu'au 30 juillet 2028 ;
    - à l'issue de la période de franchise, paiement de 50 % du solde des intérêts le 31 juillet 2028, puis paiement des 50 % restants le 29 juin 2029.
  - Au-delà de la date d'entrée en vigueur du protocole d'accord, application d'un nouveau taux d'intérêts de 6,0%
- Mise en place :
  - De nouveaux ratios minimum d'EBITDA ; et
  - D'engagements de liquidité mensuelle minimum à respecter : du 31 mars 2026 au 30 juin 2026 un montant de 2,5 millions de dollars ; du 1er juillet au 30 septembre 2026 un montant de 3,0 M€ et à compter du 1er octobre 2026 un montant de 4 millions de dollars.

Par ailleurs, ce protocole d'accord, en cours de signature à la date d'arrêté des comptes par l'ensemble des parties prenantes, prévoit que :

- le PPR d'un montant de 4 500 milliers d'euros fasse l'objet des aménagements suivants :
  - modification de la périodicité des échéances qui deviendraient trimestrielles au lieu d'une périodicité annuelle et progressives ;
  - modification consécutive de la période d'amortissement qui débiterait à compter du 22 janvier 2027 au lieu du 22 juillet 2027 ;
  - la date de maturité finale resterait inchangée au 22 juillet 2030.
- le PPR d'un montant de 2 800 milliers d'euros fasse l'objet des aménagements suivants :
  - mise en place d'un remboursement progressif en maintenant la périodicité des échéances trimestrielles ;
  - maintien de la période d'amortissement laquelle débiterait le 31 janvier 2027 ;
  - modification de la date de maturité finale du 31 octobre 2030 au 22 juillet 2030.

La continuité d'exploitation est conditionnée à la signature d'Apera Capital et des deux établissements bancaires.

### **1.3 Faits marquants de l'exercice 2025**

#### Dettes Apera

La Société est entrée en négociation début 2025 pour obtenir un allongement de la durée de la dette Apera. Un avenant a été signé le 29 avril 2025 prévoyant :

- l'extension de la maturité de mars 2026 au 1er juillet 2027,
- la réalisation de remboursements partiels de la dette Apera en 2025 et 2026 (1 million de dollars en avril 2025, 0,5 million de dollars au plus tard à fin septembre 2025, 1 million de dollars à fin décembre 2025 et 2 millions de dollars avant fin mars 2026),
- la mise en place de nouveaux ratios de minimum d'EBITDA trimestriels ;
- la diminution du minimum de liquidité mensuelle à respecter à 5 millions de dollars à partir de Mars 2025 (contre 6 millions de dollars précédemment) puis 4 millions de dollars à fin mars 2026.

Aucun des remboursements partiels de la dette Apera prévus par cet avenant n'a été réalisé par la société en 2025, conduisant à une rupture des conditions contractuelles.

A la suite du non-respect de ces conditions, la Société a présenté le montant de la dette résiduelle financière Apera Capital en dettes financières courantes pour un montant de 18,7 millions de dollars. Cf. note 21 « Dettes financières » et note 2 « Continuité d'exploitation ».

L'endettement actuel de Verimatrix a fait l'objet de nouvelles discussions avec Apera Capital afin de redéfinir les échéances de remboursement du capital restant dû. Ces discussions ont abouti à la préparation d'un protocole d'accord en avril 2026 dont les termes sont décrits en note 1.2. Ce protocole est en cours de signature par Apera Capital et les deux établissements bancaires émetteurs des PPR à la date d'arrêté des comptes. Les comités nécessaires ont émis un avis favorable sur les termes reflétés dans le protocole d'accord.

#### Dépréciation du goodwill

Au cours du premier semestre 2025, la Société a considéré la non atteinte du budget en termes de chiffre d'affaires et d'EBITDA comme étant des indicateurs de perte de valeur. La Société a procédé à un test de dépréciation au 30 juin 2025 ayant conduit la Société à reconnaître une dépréciation du goodwill de 60,0 millions de dollars. Cf. note 4.3.

#### Réduction de la valeur nominale des actions

Lors de l'assemblée générale mixte du 12 juin 2025, la Société a procédé à la réduction de la valeur nominale des actions de 0,40 € à 0,10 € (cf. Note 11).

#### Vente des actifs de la ligne de produits Extended Threat Defense (XTD)

La Société a annoncé le 8 décembre 2025 la signature d'un accord avec la société belge Guardsquare, leader dans le domaine de la sécurité logicielle embarquée sur les mobiles, pour la vente de ses actifs de la ligne de produits XTD (protection du code et des applications mobiles) comprenant un portefeuille de brevets et une équipe d'experts. Le prix final (après prise en compte des factures à établir, des contrats terminés et produits constatés d'avance à la date de cession) a été ajusté à 6,1 millions de dollars au moment de la clôture de la transaction (cf. note 15) dont 5,1 millions de dollars ont été reçus en février 2026 et 1,0 million de dollars (compte « escrow ») sera réglé dans les 20 jours ouvrés suivant le 31 mars 2027. .

La Société se recentre sur l'anti-piratage (protection vidéo), la ligne de produits principale du groupe représentant environ 90 % de son chiffre d'affaires total.

Conformément à IFRS 5, la société a présenté sur des lignes séparées du bilan en actifs et passifs destinés à être cédés les postes relatifs à la ligne de produits XTD. Le classement a conduit à la constatation d'une dépréciation imputée sur la part du goodwill relative à la ligne de produits XTD.

Cf. note 15.

#### **1.4 Faits marquants de l'exercice 2024**

A la suite du non-respect du ratio de minimum d'EBITDA au cours des douze derniers mois glissant de l'emprunt uni tranche souscrit auprès du fonds Apera Capital au 31 décembre 2023, la Société avait présenté le montant de la dette financière Apera Capital en dettes financières courantes pour un montant de 24,4 millions de dollars.

Mi-avril 2024, la Société a obtenu du fonds Apera Capital une dérogation (« waiver ») dans le cadre du non-respect du ratio de minimum d'EBITDA pour le 30 septembre 2023 et le 31 décembre 2023. Les termes de cet accord prévoient :

- La mise en place d'un nouveau ratio de minimum d'EBITDA ;
- La diminution du minimum de liquidité à respecter à 6 000 milliers de dollars (contre 7 500 milliers de dollars) ;
- La réalisation d'un remboursement partiel en 2024 de 6 500 milliers de dollars en juillet 2024.

Ces nouveaux covenants liés à la dette privée sont applicables jusqu'à l'échéance de la dette.

Au 31 décembre 2024, la Société respectait ces différents covenants.

## **2- Résumé des principales méthodes comptables**

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

### **2.1 Base de préparation des états financiers**

Le Groupe a préparé ses états financiers consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 conformément aux International Financial Reporting Standards, ou IFRS, telles que publiées par l'International Accounting Standards Boards, ou IASB, et adoptées par l'Union Européenne. Le terme « IFRS » désigne conjointement les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations des comités d'interprétation (IFRS Interpretations Committee, ou IFRS IC, et Standing Interpretations Committee, ou SIC) d'application obligatoire pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les principes et méthodes comptables et options retenues par la Société sont décrits ci-après. Dans certains cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé.

### **Principes appliqués à la préparation des états financiers**

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément au principe du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction du Groupe est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés sont exposés à la note 4.

### 2.1.1 Devise de présentation

Conformément au paragraphe 38 de la norme IAS 21, le Groupe a retenu le dollar américain (ci-après « dollar US » ou « dollar » ou « \$ ») pour la présentation de ses états financiers consolidés. Le dollar US est la monnaie fonctionnelle de la Société, monnaie dans laquelle est libellée la majorité de ses transactions. C'est également la monnaie principalement utilisée pour les transactions au sein du Groupe.

Les taux de conversion du dollar vers l'euro, principale devise utilisée dans le Groupe après le dollar, sur les exercices 2025 et 2024 sont les suivants :

<b>Dollar / euro</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Taux de clôture	1,1739	1,0387
Taux moyens	1,1315	1,0797

### 2.1.2 Application des nouvelles normes et amendements aux normes publiées

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour la Société au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- Amendements à IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Absence de convertibilité* publiés par l'IASB le 15 août 2023 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB et adoptés par l'Union Européenne n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Société.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations récemment publiées et adoptées par l'Union Européenne qui peuvent être pertinentes pour les activités de la Société sont les suivantes :

- Amendements sur la classification et l'évaluation des instruments financiers : amendements à IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*, publiés par l'IASB le 30 mai 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- Améliorations annuelles Volume 11 publié par l'IASB le 11 juillet 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- Contrats faisant référence à l'électricité renouvelable : amendements à IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*, publié par l'IASB le 18 décembre 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations récemment publiées qui peuvent être pertinentes pour les activités de la Société mais qui n'ont pas encore été adoptées par l'Union Européenne sont les suivantes :

- IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, publié par l'IASB le 9 avril 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 ;
- IFRS 19 *Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir*, publié par l'IASB le 9 mai 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 ;

- Amendements à IFRS 19 *Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir*, publiés par l'IASB le 21 août 2025 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 ;
- Amendements à IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Monnaie de présentation d'une économie hyperinflationniste*, publiés par l'IASB le 13 novembre 2025 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Le groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne mais dont l'application anticipée aurait été possible, et qui entreront en vigueur après le 31 décembre 2025.

L'application de la norme IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* engendrera des reclassements de présentation. Les impacts potentiels de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés de la Société sont en cours d'analyse.

Pour les autres normes, amendements de normes et interprétations, la Société n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers à la date d'adoption.

### **2.1.3 Changements de méthodes comptables**

A l'exception des nouveaux textes identifiés ci-dessus, la Société n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

### **2.2 Méthodes de consolidation**

Selon IFRS 10 *Etats financiers consolidés*, les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe détient le contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé à, ou a droit à des rendements variables découlant de son implication dans l'entité et a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité.

Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter de la date à laquelle le groupe acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les entités contrôlées directement par la société mère et indirectement par le biais d'autres entités contrôlées sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le prix d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'acquisition, y compris la juste valeur des ajustements éventuels de prix. Les compléments éventuels de prix ultérieurs au délai d'affectation de 12 mois après la date d'acquisition sont évalués à leur juste valeur à chaque date de clôture en contrepartie du compte de résultat. Les frais accessoires liés aux acquisitions sont enregistrés en charges de la période sur la ligne « Autres produits / (charges) opérationnels, nets ». L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Le Groupe n'a pas d'intérêts minoritaires ni de participations significatives dans une entité nécessitant le traitement en mise en équivalence.

## **2.3 Conversion des opérations en devises**

### *(a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers*

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars US, monnaie fonctionnelle de la Société et monnaie de présentation du Groupe.

### *(b) Transactions et soldes*

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sur la ligne "Produits / (charges) financiers, nets".

Les pertes et gains de change relatifs aux écarts de change réalisés sur des transactions à caractère opérationnels dénouées sur l'exercice ainsi que l'impact de la réévaluation au taux de clôture des actifs et passifs d'exploitation libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle des sociétés consolidées sont comptabilisés en résultat opérationnel. Les pertes et gains de change relatifs à des opérations à caractère financier dénouées sur l'exercice ainsi que l'impact de la réévaluation en dollar US au taux de clôture de la trésorerie libellée en euros sont comptabilisés en résultat financier.

### *(c) Sociétés du Groupe*

Les comptes de toutes les entités du Groupe, dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque poste du compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens, sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions ; et
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres sur la ligne "Différences de conversion".

## **2.4 Goodwill et autres immobilisations incorporelles**

### *(a) Goodwill*

Le goodwill représente l'excédent du prix d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale associée à la date d'acquisition. Le goodwill comptabilisé séparément est soumis à un test annuel de dépréciation ou plus fréquemment en cas d'indice de perte de valeur et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable du goodwill attaché à l'entité cédée.

Les goodwill sont affectés à l'unité génératrice de trésorerie unique aux fins de réaliser le test de dépréciation.

### *(b) Technologies brevetées acquises*

Les technologies brevetées acquises sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés.

Les technologies brevetées acquises sont amorties au compte de résultat sur la ligne « Coût des ventes » ou « Frais de recherche et développement » selon l'existence ou non d'une activité commerciale à la date d'acquisition.

### *(c) Relations commerciales*

Les relations commerciales ont été acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Elles sont reconnues à leur juste valeur à la date d'acquisition et sont amorties sur la ligne « Coût des ventes » ou « Frais commerciaux et de marketing » de façon linéaire en fonction du calendrier des flux de trésorerie projetés des contrats sur leur durée d'utilité estimée.

### *(d) Logiciels*

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts supportés dans le but d'acquérir et de mettre en service les logiciels concernés. Ces logiciels inscrits à l'actif incluent ceux repris dans le cadre de regroupements d'entreprises. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels.

Les coûts associés à la maintenance des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

### *(e) Recherche et développement*

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les coûts correspondants aux développements de projets – conception et tests de solutions nouvelles ou améliorées - sont reconnus en actif incorporel lorsque les critères suivants sont remplis :

- Le Groupe a l'intention, la capacité financière et la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme.
- Le Groupe dispose des ressources nécessaires afin de terminer la mise au point du développement et d'utiliser ou de commercialiser le produit développé.
- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux produits développés aillent au Groupe.
- Les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle pendant son développement peuvent être mesurées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne respectent pas ces critères sont reconnues en charges de l'exercice.

## **2.5 Immobilisations corporelles**

Le Groupe occupe des locaux en France, en Europe, en Asie et aux Etats-Unis dans le cadre de contrats de baux commerciaux.

Le mobilier et matériel administratif correspond aux équipements informatiques et à l'agencement des bureaux.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements. Le coût historique comprend les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs.

Les frais de réparations et d'entretien sont constatés en charges au cours de l'exercice au fur et à mesure des dépenses encourues.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire afin de ramener le coût des actifs à leurs valeurs résiduelles sur leurs durées d'utilité estimées comme suit :

- Installations et agencements 5 à 15 ans
- Matériels informatiques 3 à 5 ans
- Matériels de laboratoire et R&D 1 à 5 ans
- Mobilier et matériels administratifs 3 à 9 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

Les pertes ou les profits sur cessions d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé et sont comptabilisés au compte de résultat dans la ligne "Autres produits / (charges) opérationnels, nets".

## **2.6 Dépréciation des actifs non courants**

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente. En dehors du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

### Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le Groupe est organisé autour d'une seule division opérationnelle, (voir note 5) et a déterminé que cette division représente une UGT pour les besoins de la réalisation des tests de dépréciation des actifs non courants.

### Indices de perte de valeur

Le Groupe suit régulièrement l'évolution de ses résultats par rapport à ses prévisionnels pour l'ensemble de son activité et notamment sur les hypothèses clés que sont le chiffre d'affaires et l'EBITDA.

Il suit également les indicateurs économiques.

Ces éléments ainsi que le non-respect de conditions contractuelles des dettes financières constituent le cas échéant des indices de perte de valeur.

### Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Au cas particulier, les actifs non courants sont testés sur la base de leur valeur d'utilité. Si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, un calcul de juste valeur est réalisé afin de déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

La valeur d'utilité de l'activité est fondée sur une projection des flux de trésorerie estimés actualisés tenant compte des risques spécifiques à la nature technologique de l'activité du Groupe.

Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

## Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées sur une ligne distincte du compte de résultat « Perte de valeur / dépréciation du goodwill ».

A l'exception des goodwill, une perte de valeur comptabilisée les années précédentes peut être reprise mais uniquement s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

## **2.7 Actifs financiers**

### **2.7.1 Classification et évolution**

Le Groupe distingue ses actifs financiers en deux catégories :

- les instruments de dettes : un actif financier qui peut être de la trésorerie, un droit contractuel de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, ou un droit contractuel d'échanger des actifs ou passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement favorables ;
- les instruments de capitaux propres : un actif financier qui est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs.

## Instruments de dettes

Le Groupe classe les actifs financiers relatifs à des instruments de dettes selon les catégories suivantes :

- ceux qui sont évalués à la juste valeur en contrepartie soit des autres éléments du résultat global soit du résultat ;
- ceux qui sont évalués au coût amorti.

La classification d'un actif financier dans chaque catégorie est fonction des modalités de gestion (business model) définies par le Groupe et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels sur la base du modèle du « prêt basique ». Cette approche de classification s'applique à tous ces actifs financiers, hors instruments de capitaux propres, y compris ceux comprenant des dérivés incorporés. Le reclassement d'une catégorie d'actifs financiers à une autre ne sera réalisé par le Groupe que dans le cas de changement de « business model ».

Le tableau de classification des actifs financiers est présenté en note 10.

## Instruments de capitaux propres

Les actifs financiers relatifs à des instruments de capitaux propres détenus (actions...) sont toujours évalués à la juste valeur par résultat, sauf ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. Dans ce dernier cas, le Groupe peut faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de le comptabiliser en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global, sans possibilité de recyclage par résultat.

Les actifs classés dans cette dernière catégorie ne feront pas l'objet de dépréciation.

## **2.7.2 Dépréciation**

Le modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers, notamment des créances commerciales, est basé sur le modèle des pertes de crédit attendues développé par IFRS 9. Le Groupe utilise la méthode de calcul simplifiée pour les pertes de crédit attendues sur les créances commerciales. Les estimations et jugements réalisés par le Groupe pour déterminer ces pertes de crédit attendues sont basés sur l'historique de défaut connu par le Groupe, les indicateurs de marché existants ainsi que les anticipations macro-économiques disponibles à chaque fin de période.

## **2.8 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture**

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférente dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert. Le Groupe désigne certains dérivés comme des couvertures d'un risque spécifique associé à un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie).

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère hautement efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les justes valeurs des différents instruments dérivés utilisés à des fins de couverture sont mentionnées en note 11. Les variations du poste "Couvertures de flux de trésorerie" dans les capitaux propres sont indiquées dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois. Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants.

### Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur d'instruments dérivés satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie et désignés comme tels est comptabilisée en "Autres éléments du résultat global". Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement au compte de résultat en "Produits / (charges) financiers, nets".

Les montants cumulés dans les capitaux propres sont recyclés en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat (par exemple lorsqu'une vente prévue faisant l'objet d'une couverture se réalise).

Lorsqu'un instrument de couverture parvient à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé inscrit en capitaux propres à cette date est maintenu en capitaux propres, puis est ultérieurement constaté en résultat.

Lorsqu'il n'est pas prévu que la transaction se réalise, le profit ou la perte cumulé qui était inscrit en capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultat en "Produits / (charges) financiers, nets".

## Instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture

Certains instruments dérivés ne satisfont pas aux critères de la comptabilité de couverture et sont comptabilisés comme actifs ou passifs à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont immédiatement comptabilisées au compte de résultat en "Produits / (charges) financiers, nets".

### Estimation de la juste valeur

Le tableau ci-dessous décompose les instruments financiers évalués à la juste valeur dans le bilan. Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- L'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1).
- L'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2).
- Au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

Le tableau suivant présente les actifs et passifs du Groupe évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2025 :

<b>Au 31 décembre 2025</b>				
<b>En milliers de dollars</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
<b>Actifs</b>				
Dérivés de trading	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	44	-	<b>44</b>
<b>Total actifs</b>	-	<b>44</b>	-	<b>44</b>
<b>Passifs</b>				
Instruments dérivés	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	17	-	<b>17</b>
<b>Total passifs</b>	-	<b>17</b>	-	<b>17</b>

Le tableau suivant présente les actifs et passifs du Groupe évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2024 :

<b>Au 31 décembre 2024</b>				
<b>En milliers de dollars</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
<b>Actifs</b>				
Dérivés de trading	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	-	-	-
<b>Total actifs</b>	-	-	-	-
<b>Passifs</b>				
Instruments dérivés	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	276	-	<b>276</b>
<b>Total passifs</b>	-	<b>276</b>	-	<b>276</b>

La juste valeur des instruments financiers échangés sur les marchés actifs repose sur le cours de l'instrument à la date de clôture. Un marché est considéré comme actif si les prix sont facilement et régulièrement disponibles auprès d'une place d'échange, un opérateur, un courtier, un groupe d'industrie ou une agence de régulation ou de cotation et si ces prix représentent des transactions régulières de gré à gré. Le prix coté sur le marché pour les actifs financiers détenus par le Groupe est le cours d'achat actuel. Ces instruments sont inclus dans le niveau 1. Aucun instrument financier dérivé n'entre dans cette catégorie.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation privilégient l'utilisation de données de marché observables et s'appuient aussi peu que possible sur des paramètres internes au Groupe. Si les paramètres de valorisation les plus significatifs sont observables, l'instrument est inclus dans le niveau 2. Cette catégorie inclut les contrats à terme.

Si un ou plusieurs des paramètres de valorisation significatifs ne repose pas sur des données observables, l'instrument est inclus dans le niveau 3.

## **2.9 Clients et comptes rattachés**

Les créances clients correspondent aux montants exigibles des clients pour les produits vendus et les services rendus dans le cadre normal de l'activité du Groupe. Elles sont classées en actif courant si l'échéance est inférieure à douze mois et en non courant en cas d'échéance à plus de douze mois.

En complément de la dépréciation reconnue suivant le modèle des pertes de crédit attendues, une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur, une défaillance ou encore un défaut de paiement sont considérés comme des indicateurs de dépréciation d'une créance. La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat en « Frais commerciaux et de marketing ». Lorsqu'une créance devient irrécouvrable, celle-ci est sortie de l'actif en contrepartie du compte de provision. Les recouvrements de créances précédemment sorties de l'actif sont crédités au compte de résultat sur la ligne « Frais commerciaux et de marketing ».

## **2.10 Trésorerie placée dans des dépôts à terme, Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et avec un risque négligeable de changement de valeur.

Les découverts bancaires éventuels figurent au bilan, en « Dettes financières – Part court terme ».

## **2.11 Capital social**

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'instruments de capitaux propres nouveaux sont présentés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

## **2.12 Fournisseurs et comptes rattachés**

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés correspondent à des engagements de paiement pour des produits ou des services qui ont été contractés auprès de fournisseurs dans le cadre de l'activité normale du Groupe. Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont classées en passifs non courants si l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture ou en passifs courants si l'échéance est inférieure.

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et ultérieurement réévaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

## **2.13 Dettes financières**

Les dettes financières comprennent l'emprunt obligataire souscrit par le fonds Apera Capital, deux Prêts Participatifs Relance (PPR) souscrits auprès de deux établissements bancaires et les dettes locatives liées à la norme IFRS 16 et, le cas échéant, les découverts bancaires classés en passifs courants.

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont réévalués ultérieurement à leur coût amorti. Toute différence entre le montant reçu (net des coûts de transaction) et le montant remboursé est reconnu au compte de résultat sur la durée de l'emprunt par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Pour les emprunts à taux variables le TIE est mis à jour à chaque clôture.

### **2.13.1 Emprunt obligataire souscrit par le fonds Apera Capital**

L'emprunt obligataire souscrit par le fonds Apera Capital le 22 janvier 2019 dans le cadre de l'acquisition de Verimatrix, Inc. s'élevait à 54 000 milliers de dollars.

Après avoir procédé à un remboursement anticipé de 10 000 milliers de dollars en décembre 2019, la Société a procédé à un remboursement anticipé partiel en mars 2021 pour un montant de 15 000 milliers de dollars. Dans le cadre du nouvel avenant aux covenants signé en août 2022 la Société a procédé à un nouveau remboursement anticipé partiel en novembre 2022 pour un montant de 3 000 milliers de dollars, incluant une période non soumise aux covenants initiaux allant de la clôture du 30 juin 2022 au 30 juin 2024. Durant cette période, le groupe a été soumis à l'obligation de respecter un minimum de liquidité minimum de 7,5 millions de dollars ainsi qu'un montant minimum d'EBITDA par période. Ces ratios ont été respectés au cours de l'exercice 2022.

Le montant résiduel nominal de l'emprunt s'élève à 26 millions de dollars au 31 décembre 2022.

En janvier 2023, la Société a procédé à un remboursement partiel de 2,0 millions de dollars.

Au 30 septembre 2023, la Société n'a pas respecté le ratio de minimum d'EBITDA au cours des douze derniers mois glissant de l'emprunt uni tranche souscrit auprès du fonds Apera Capital. Au 31 décembre 2023, ce covenant n'était pas respecté. A la suite du non-respect de ce dernier au 31 décembre 2023, la Société a présenté le montant de la dette résiduelle financière Apera Capital en dettes financières courantes pour un montant de 24,4 millions de dollars.

Mi-avril 2024, la Société a obtenu du fonds Apera Capital une dérogation (« waiver ») dans le cadre du non-respect du ratio de minimum d'EBITDA pour le 30 septembre 2023 et le 31 décembre 2023. Les termes de cet accord prévoient :

- La mise en place d'un nouveau ratio de minimum d'EBITDA ;
- La diminution du minimum de liquidité à respecter à \$6 millions de dollars (contre 7,5 millions de dollars) ;
- La réalisation d'un remboursement partiel en 2024 de \$6.5 millions de dollars en juillet 2024.

Les nouveaux covenants liés à la dette privée mis en place mi-avril 2024 sont applicables jusqu'à l'échéance de la dette.

Au 31 décembre 2024, la Société respecte ces différents covenants.

Les intérêts de la dette Apera Capital sont variables en fonction du SOFR (anciennement Libor) plus une marge dépendant d'un ratio de levier d'endettement. La juste valeur est cohérente avec le coût amorti.

La Société a signé le 29 avril 2025 un avenant prévoyant :

- l'extension de la maturité de mars 2026 au 1<sup>er</sup> juillet 2027,
- la réalisation de remboursements partiels de la dette Apera en 2025 et 2026 (1 million de dollars en mai 2025, 0,5 million de dollars au plus tard à fin septembre 2025, 1 million de dollars à fin décembre 2025 et 2 millions de dollars avant fin mars 2026),
- la mise en place de nouveaux ratios de minimum d'EBITDA trimestriels ;
- la diminution du minimum de liquidité mensuelle à respecter à 5 millions de dollars à partir de Mars 2025 (contre 6 millions de dollars précédemment) puis 4 millions de dollars à fin mars 2026.

Cet accord a été considéré comme une modification non substantielle de la dette financière APERA. La société a ainsi enregistré un produit financier de 0,5 millions de dollars au titre de l'extinction de la dette.

Aucun des remboursements partiels de la dette Apera prévus par cet avenant n'a été réalisé par la société en 2025, conduisant à une rupture des conditions contractuelles.

A la suite du non-respect de ces conditions, la Société a présenté le montant de la dette résiduelle financière Apera Capital en dettes financières courantes pour un montant de 18,7 millions de dollars au 31 décembre 2025.

L'endettement actuel de Verimatrix a fait l'objet de nouvelles discussions avec Apera Capital afin de redéfinir les échéances de remboursement du capital restant dû. Ces discussions ont abouti à la préparation d'un protocole d'accord en avril 2026 dont les termes sont décrits en note 1.2. Ce protocole est en cours de signature à la date d'arrêté des comptes par Apera Capital et les établissements bancaires émetteurs des PPR. Les comités nécessaires ont émis un avis favorable sur les termes reflétés dans le protocole d'accord.

### **2.13.2 Prêts Participatif Relance (PPR)**

Le 13 juillet 2022 puis le 25 octobre 2022, la Société a souscrit deux PPR auprès de deux établissements bancaires pour des montants respectivement de 4 500 milliers d'euros et 2 800 milliers d'euros. La juste valeur est proche du coût amorti.

Les deux prêts portent des intérêts fixes jusqu'à leur complet remboursement. Ils sont amortissables de façon linéaire à l'issue d'une période de différé d'amortissement en capital de quatre années.

A la date d'arrêté des comptes, un protocole d'accord est en cours de signature par les établissements bancaires émetteurs des PPR afin d'aménager les termes des contrats. Cf. note 1.2.

### **2.14 Impôt courant et impôt différé**

La charge d'impôt pour la période comprend l'impôt courant de l'exercice ainsi que les impôts différés.

L'impôt est reconnu au compte de résultat, excepté la part liée aux éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en contrepartie des capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est également respectivement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

La charge d'impôt est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les pays où les filiales du Groupe opèrent et génèrent des revenus imposables. La direction du Groupe évalue périodiquement les positions prises dans ses déclarations aux administrations fiscales afin d'identifier les situations dans lesquelles les textes applicables sont sujets à interprétation. Elle enregistre le cas échéant des provisions sur la base des montants de redressement attendus de la part des autorités fiscales.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale ou sur l'entité imposable ou sur les différentes entités imposables s'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

### **2.15 Crédit d'impôt recherche et autres subventions publiques**

Les crédits d'impôt recherche sont octroyés par différentes administrations pour inciter les sociétés à réaliser des activités de recherche scientifique et technique. Ces crédits d'impôt recherche sont comptabilisés en diminution des « Frais de recherche et développement » au compte de résultat lorsque (i) le Groupe peut les encaisser indépendamment des impôts payés ou à payer, (ii) les frais correspondants aux programmes éligibles ont été encourus, et (iii) une documentation probante est disponible.

Ces crédits d'impôt sont comptabilisés au bilan en « Autres actifs » courants ou non courants en fonction des échéances des encaissements attendus.

Par ailleurs, des subventions sont accordées aux sociétés réalisant des activités de recherches scientifiques et techniques. Ces subventions sont en général soumises à des conditions de performance sur des durées longues. Le Groupe enregistre ces subventions dans le compte de résultat en diminution des « Frais de recherche et développement » (i) au rythme du programme de recherche et développement correspondant et (ii) lorsque la confirmation de l'octroi de la subvention a été obtenue.

### **2.16 Avantages du personnel**

Le Groupe dispose essentiellement de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des membres du personnel, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la

prestation ou d'une indemnité de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire, tel qu'il existe en France.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture. L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée chaque année selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement en capitaux propres en « Profits / (pertes) actuariels sur engagements de retraite ».

S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire. Une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance donne lieu à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

Le Groupe n'accorde pas d'autres avantages ou droits à ses employés lors de leur départ en retraite.

### **2.17 Paiements fondés sur des actions**

Le Groupe a mis en place un certain nombre de plans de rémunération basés sur des actions, pour lesquels le Groupe reçoit en contrepartie des services de la part de ses employés. La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total à comptabiliser en charges correspond à la juste valeur des instruments octroyés :

y compris toute condition de performance du marché (par exemple l'augmentation du prix de l'action) et conditions autres que celles liées à la période d'acquisition des droits (par exemple, l'obligation pour les employés d'épargner) ;

à l'exclusion de l'impact de toutes conditions d'acquisition des droits liées à un service ou à des performances autres que celles du marché (par exemple, la rentabilité, les objectifs de croissance des ventes et la présence d'un employé de l'entité sur une période de temps spécifié). Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché ou qui sont des conditions de services sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables.

La dépense totale est reconnue sur la période durant laquelle toutes les conditions d'acquisition des droits spécifiés doivent être satisfaites. À la fin de chaque exercice, l'entité réexamine le nombre d'instruments susceptibles d'être acquis. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres (« Paiement fondé sur des actions »). Lorsque les options sont exercées, la Société émet des actions nouvelles. Les sommes perçues lorsque les options sont exercées, sont créditées aux postes « Capital social » (valeur nominale) et « Prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

### **2.18 Provisions**

Les provisions pour actions en justice sont comptabilisées lorsque le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de la provision peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture.

## **2.19 Reconnaissance du revenu**

Le Groupe commercialise des logiciels, des éléments de propriété intellectuelle et des services.

### **2.19.1 Reconnaissance du revenu**

#### Licences d'utilisation de logiciels

Le Groupe commercialise des licences « statiques » perpétuelles ou pour une durée pluriannuelle limitée (correspondant à un droit d'utiliser la technologie telle qu'elle existe à la date à laquelle la licence est attribuée) que ses clients intègrent directement dans la conception de leurs produits (logiciels de protection d'applications) ou opèrent à partir de leur propre infrastructure (logiciels accès conditionnels). Lorsque les licences sont vendues sans développements spécifiques, le chiffre d'affaires est constaté lors de la cession du droit d'utilisation de la licence.

#### Vente de services :

- Hébergés par abonnement (SaaS)

Les solutions hébergées dans le Cloud proposées aux clients représentent le droit d'accès aux logiciels en tant que service (SaaS) pour lequel le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la durée du contrat d'abonnement.

- Hébergés sur les équipements du client

La Société propose des services complets incluant un logiciel, les services de mise en œuvre, les mises à jour régulières, ainsi que les services de support, de suivi et d'analyse associés. Ces services 100% intégrés permettent à l'utilisateur de se préserver du risque d'obsolescence et dont les services de mise à jour, de support et d'analyse du suivi sont indissociables. Le chiffre d'affaires de ces services est reconnu linéairement sur la durée du contrat d'abonnement.

#### Redevances

Les redevances correspondent aux revenus provenant de technologies licenciées à certains clients du Groupe. Les redevances peuvent être fixes et/ou variables.

Les redevances fixes sont reconnues lorsque l'obligation de performance est réalisée lors du transfert du contrôle qui intervient lors de la mise à disposition du droit d'utilisation au client. Conformément à la norme, pour ce qui est des redevances variables fonction des ventes réalisées par les clients, le revenu est comptabilisé lorsque la vente a été réalisée par le client. Lors de chaque clôture, la Société estime les volumes de ces ventes, sans attendre la réception des confirmations périodiques des clients. S'agissant des redevances variables en fonction des ventes des clients, le Groupe estime les redevances à recevoir sur la base (i) de l'historique des rapports de redevances reçus lors des trimestres précédents et (ii) des informations détenues par la direction commerciale du Groupe.

### Prestations de maintenance

En règle générale, la vente de licences d'utilisation de logiciels est accompagnée d'un contrat de maintenance incluant une prestation de support technique. Les revenus correspondant aux activités de maintenance sont reconnus linéairement sur la période couverte par les prestations, dans la mesure où les prestations sont rendues de façon continue. Lorsque la prestation de maintenance est vendue avec la licence, la portion du prix du contrat qui revient à la partie maintenance est déterminée en tenant compte à la fois des prix observables sur les renouvellements de maintenance et des prix habituellement pratiqués sur le marché.

### **2.19.2 Recouvrabilité**

Dans le cadre du processus de reconnaissance du revenu, le Groupe détermine si les créances commerciales sont recouvrables de manière probable sur la base de plusieurs facteurs, et notamment s'il y a eu une détérioration de la qualité du crédit des clients qui pourrait engendrer une impossibilité de revente de ces créances.

### **2.19.3 Produits constatés d'avance et factures à établir**

Les produits constatés d'avance comprennent les montants facturés selon des termes contractuels mais dont le revenu n'a pas été reconnu sur la période. Les factures à établir correspondent à des prestations rendues pour lesquelles la facturation selon les termes contractuels n'a pas encore été effectuée mais est hautement probable.

### **2.19.4 Coûts des contrats**

La Société a retenu la mesure de simplification proposée par la norme IFRS 15 et constate les coûts d'obtention des contrats en charge immédiatement lorsqu'ils sont encourus dans la mesure où leur durée d'amortissement aurait été inférieure à 12 mois, ce qui est généralement le cas.

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, il n'y avait pas de coûts capitalisés à l'actif du bilan.

### **2.20 Coûts des ventes**

Le coût des ventes est principalement composé de redevances de technologie payées à des tiers, des coûts de revient des services vendus, des commissions d'agent relatives à la commercialisation des brevets de la Société, de l'amortissement des coûts de développement capitalisés, et, marginalement, d'autres coûts directs attribuables.

### **2.21 Résultat par action**

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat de l'exercice revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires émises. Le résultat par action dilué est quant à lui obtenu en divisant le résultat de l'exercice revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires émises, ajusté des effets des actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Les instruments de dilution sont pris en compte si et seulement si leur effet de dilution diminue le bénéfice par action ou augmente la perte par action.

Une réconciliation entre la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires sur la période et la moyenne pondérée du nombre d'actions sur la période ajustée des effets des actions ayant un effet potentiellement dilutif est présentée en note 30.

## **2.22 Contrats de location**

La majorité des contrats de location conclus par le Groupe concerne des immeubles de bureaux pour lesquels le Groupe est « preneur ». Le Groupe n'a pas identifié au sein des contrats de services et d'approvisionnement d'éventuels contrats de location pour les deux exercices présentés.

Les biens financés par des contrats de location au sens de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location et qui ne répondent pas aux critères d'exemptions (contrats de location de « faible valeur », inférieur à 5 K\$ et contrats de courte durée, inférieur à 12 mois) sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ».

Au début du contrat, la dette au titre des loyers futurs est actualisée à l'aide du taux marginal d'emprunt correspondant à un taux sans risque ajusté d'une marge représentative du risque spécifique à chaque entité du Groupe. Il s'applique à la date de début de contrat et est révisé en cas de changement portant sur la durée du contrat de location. Les paiements des loyers intervenant de façon étalée sur la durée du contrat, la Société applique un taux d'actualisation basé sur la durée de ces paiements.

Les durées de location retenues par la Société pour les bâtiments reflètent les durées non résiliables de chaque contrat, auxquelles ont été ajoutées toute option de prolongation ou toute option de résiliation des contrats que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer ou de ne pas exercer pour toutes les périodes couvertes par les options de prolongation. Pour les contrats de location de véhicules, de matériel de laboratoires ou d'informatique, la durée retenue est celle des contrats.

Les paiements pris en compte dans l'évaluation de la dette au titre des loyers futurs excluent les composantes non locatives et comprennent les sommes fixes que le Groupe s'attend à payer au bailleur sur la durée probable du contrat (limitées à la période pour laquelle le Groupe dispose de droits unilatéraux à prolonger le contrat sans l'accord du bailleur).

Après le début du contrat de location, la dette au titre des loyers futurs est diminuée du montant des paiements effectués au titre des loyers et augmentée des intérêts. La dette est réévaluée, le cas échéant, pour refléter une nouvelle appréciation ou une modification des loyers futurs.

Après le début du contrat, le droit d'utilisation, initialement évalué à son coût, est amorti linéairement sur la durée du contrat de location et fait l'objet, le cas échéant, d'un test de perte de valeur en application de la norme IAS 36.

La Société constate des impôts différés au titre du droit d'utilisation et de la dette locative.

Pour mémoire, les agencements sont amortis sur leur durée de vie économique limitée à la durée du contrat de location déterminée selon IFRS 16.

### 3- Gestion du risque financier

#### 3.1 Facteurs de risques financiers

La politique de gestion des risques du Groupe se concentre sur le caractère imprévisible des marchés financiers, et cherche à en minimiser les effets potentiellement négatifs sur sa performance financière.

##### Risque de change

Comme indiqué dans la note 2.1.1, la monnaie de présentation du Groupe est le dollar US. Le dollar US est la monnaie fonctionnelle de Verimatrix, ainsi que la devise dans laquelle est libellée la majorité des transactions du Groupe. Cependant, le Groupe exerce ses activités à l'international et est donc sujet au risque de change et notamment à la parité dollar US / euro.

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat en dollars US tel qu'il ressort du compte de résultat consolidé établi suivant les normes IFRS, ainsi que ce même compte de résultat en dollars US en supposant un taux de conversion dollar / euro moyen de 1,0184 dollar US / euro au lieu du taux effectif moyen de 2025 qui était de 1,1315 dollar US / euro (une hypothèse où le dollar s'est apprécié de 10% par rapport à l'euro).

##### Exercice clos le 31 décembre 2025

En milliers de dollars	Variance relative		
	au taux moyen 2025	au taux moyen 2025 -10%*	au taux de change
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>46 509</b>	<b>46 509</b>	<b>(0)</b>
<b>Marge brute</b>	<b>29 533</b>	<b>29 361</b>	<b>(172)</b>
Frais de recherche et développement	(16 115)	(16 281)	(166)
Frais commerciaux et de marketing	(9 830)	(9 137)	693
Frais généraux et administratifs	(9 780)	(9 530)	250
Autres produits / (charges) opérationnels, nets	(3 898)	(3 898)	-
Perte de valeur / dépréciation du goodwill	(60 000)	(60 000)	-
Perte de valeur / dépréciation sur les actifs destinés à être cédés	(2 989)	(2 989)	-
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(73 080)</b>	<b>(72 474)</b>	<b>605</b>

L'impact d'un renforcement du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à améliorer le résultat opérationnel de 605 milliers de dollars US. En effet, si plus de 90% du chiffre d'affaires est réalisé en dollar US, des frais de recherche et développement, des frais commerciaux et de marketing et des frais généraux et administratifs sont libellés en euros, ces activités étant en partie réalisées dans des pays de la zone euro.

Inversement, l'impact d'une baisse du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à dégrader le résultat opérationnel de 605 milliers de dollars US.

L'exposition du bilan du Groupe au risque de change est considérée comme non matérielle.

##### Risque de crédit

Le risque de crédit est géré à l'échelle du Groupe. Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

##### Risque de liquidité

Les prévisions de trésorerie sont réalisées par le département financier de la Société. Sur la base de ces prévisions régulièrement mises à jour, la direction du Groupe suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels.

Ces prévisions prennent en compte les plans de financement du Groupe. Selon les conditions de marché, le surplus de trésorerie du Groupe est placé sur des comptes courants rémunérés, des dépôts à terme ou des valeurs mobilières de placement en choisissant des instruments à maturité appropriée ou présentant une liquidité suffisante afin d'assurer la flexibilité déterminée dans les prévisionnels mentionnés ci-dessus.

### **3.2 Gestion du risque sur le capital**

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation et d'utiliser sa trésorerie d'exploitation pour financer son développement à court et moyen terme.

Par ailleurs, les éléments suivants permettent à la société de pouvoir conclure qu'elle est en mesure de faire face à ses échéances à au moins 12 mois :

- le niveau de trésorerie du Groupe s'élevant à 7,1 millions de dollars au 31 décembre 2025,
- les prévisions d'activité sur l'exercice 2026 et 2027,
- la perception du produit de cession de la ligne de produit Extended Threat Defense (XTD) (cf. note 15) en février 2026 dont 5,0 millions ont été attribués au remboursement de la dette financière d'Apera Capital.
- Le rééchelonnement de la dette financière Apera Capital jusqu'à fin juin 2029 et l'aménagement du paiement des intérêts (cf. note 1.2).

Le Groupe n'envisage pas de distribuer de dividendes à ses actionnaires dans un avenir proche.

## **4- Estimations et jugements comptables déterminants**

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

### **4.1 Reconnaissance du revenu**

Le Groupe tire principalement ses revenus de licences et de redevances. La date de reconnaissance du revenu et son montant dépendent des termes spécifiques des dispositions prises avec les clients et de la nature des livrables et obligations. S'agissant des redevances variables fonction des ventes des clients, le Groupe estime les redevances à recevoir sur la base (i) de l'historique des rapports de redevances reçus lors des trimestres précédents et (ii) des informations détenues par la direction commerciale (voir note 2.19).

### **4.2 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont relatives à l'acquisition ou à des investissements dans les technologies brevetées, à la reconnaissance des redevances de licences de propriété intellectuelle et à la reconnaissance de relations commerciales. A la date d'acquisition, ces actifs sont reconnus pour leur juste valeur ce qui requiert certains jugements et estimations que la direction du Groupe a jugé raisonnables. De manière régulière et en cas d'indice de perte de valeur, le Groupe évalue la valeur recouvrable de ces immobilisations incorporelles, pouvant conduire à constater une provision pour dépréciation ou un amortissement accéléré.

### **4.3 Dépréciations des actifs non courants et des goodwill**

Comme mentionné en note 2.6, les actifs non courants sont testés sur la base de leur valeur d'utilité.

Le goodwill fait l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié, et au minimum une fois par an.

Au cours du premier semestre 2025, la Société a considéré les éléments suivants comme étant des indicateurs de perte de valeur :

- la non atteinte du budget en termes de chiffre d'affaires et d'EBITDA ;
- le non-respect des conditions contractuelles de l'avenant signé en avril 2025 avec Apera ; et
- la révision du business plan à la baisse pour le chiffre d'affaires au cours des 5 prochaines années.

Ainsi, la Société a ainsi procédé à un test de dépréciation au 30 juin 2025.

Pour ce dernier, le Groupe utilise des projections de flux de trésorerie qui prennent en compte les conditions de marché et le profil de croissance et de rentabilité des produits du Groupe.

La valeur recouvrable a été calculée à partir de la valeur d'utilité, en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur le plan d'affaires sur une période de cinq ans.

Les hypothèses opérationnelles clés utilisées afin de déterminer la valeur d'utilité des actifs testés sont le chiffre d'affaires et l'EBITDA.

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses retenues au 31 décembre 2024 pour l'année 2025 et la réalisation de ces hypothèses au 31 décembre 2025 :

<b>Hypothèses opérationnelles clés</b>	<b>Hypothèses retenues au 31 décembre 2024 pour l'année 2025</b>	<b>Réalisation de ces hypothèses au 31 décembre 2025</b>
Chiffre d'affaires	Augmentation en 2025 de 4,9% du chiffre d'affaires par rapport à 2024	Diminution de 18,7% par rapport à l'exercice précédent
EBITDA	Croissance de 238% en 2025 de l'EBITDA par rapport à 2024	EBITDA de -157 milliers de dollars en 2025 par rapport à 2 808 milliers de dollars en 2024

La diminution de l'EBITDA en 2025 par rapport à l'hypothèse retenue pour 2025 repose principalement sur des retards dans le développement du chiffre d'affaires et la révision du plan d'affaires.

Les premières années du business plan sur cinq ans sont pénalisées par la baisse des revenus non récurrents qui représentent encore une part significative du chiffre d'affaires du Groupe.

Le taux de croissance annuel du chiffre d'affaires est en augmentation progressive sur une période de cinq ans. Le taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires ressort à 4,54% sur la période de cinq ans et le taux de croissance annuel moyen de l'EBITDA est de 17,83%.

Les deux premières années du business plan sur cinq ans sont basées sur des économies de coûts réalisées par la Société.

La structure de rentabilité de Verimatrix (EBITDA) est donc basée sur la croissance du revenu récurrent issus des abonnements et sur l'optimisation de certaines dépenses au cours des deux premières années du business plan. En effet, la structure de coûts est composée essentiellement de frais fixes et le taux de marge opérationnelle augmente rapidement une fois le point mort atteint.

Le taux d'actualisation appliqué à ces prévisions est de 11,4% en juin 2025 et 12,0% en décembre 2025 (12,0% en 2024). Les flux de trésorerie au-delà de cinq ans ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance à l'infini de 2,2% en juin et décembre 2025 (2,1% en 2024).

Sur la base de ces hypothèses, le Groupe a conclu que la valeur recouvrable était inférieure de 60,0 millions de dollars de la valeur comptable au 30 juin 2025 et a enregistré une perte de valeur / dépréciation du goodwill de 60,0 millions de dollars.

La diminution de la valeur recouvrable entre le 31 décembre 2024 et le 30 juin 2025 s'explique essentiellement par les retards dans le développement du chiffre d'affaires et la révision du plan d'affaires.

Au 31 décembre 2025, sur la base des hypothèses évoquées ci-dessus, le Groupe a conclu que la valeur recouvrable du goodwill résiduel de 48,2 millions de dollars (après dépréciation de 60,0 millions de dollars du 30 juin 2025 et reclassement de 7,1 millions de dollars dans la ligne relatives aux actifs destinés à être cédés (ligne de produits XTD), cf. note 15) excédait la valeur comptable pour un montant de 13,3 millions de dollars.

Les projections d'activité à horizon 2030 s'appuie notamment sur la poursuite de la croissance du chiffre d'affaires récurrent liée aux offres Streamkeeper dans le domaine de l'anti-piratage vidéo.

Le Groupe a réalisé des analyses de sensibilité sur le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini :

	Taux d'actualisation		
Analyse de sensibilité	11,5%	Hypothèse retenue : 12,0%	12,5%
Différence entre valeur recouvrable et valeur comptable	17,0 millions de dollars	13,3 million de dollars	10,1 millions de dollars
	Taux de croissance à l'infini		
Analyse de sensibilité	1,7%	Hypothèse retenue : 2,2%	2,7%
Différence entre valeur recouvrable et valeur comptable	10,9 millions de dollars	13,3 million de dollars	16,0 millions de dollars
	Combinaison taux de croissance à l'infini et taux d'actualisation		
Analyse de sensibilité	1,7% de taux de croissance à l'infini et 12,5% de taux d'actualisation	Hypothèses retenues : 2,2% de taux de croissance et 12,0% de taux d'actualisation	2,7% de taux de croissance à l'infini et 11,5% de taux d'actualisation
Différence entre valeur recouvrable et valeur comptable	7,9 millions de dollars	13,3 million de dollars	19,9 millions de dollars

Le Groupe a également procédé à des analyses de sensibilité sur les hypothèses opérationnelles en projetant :

- une diminution de 10% appliquée sur chaque année des hypothèses de chiffre d'affaires des projections d'activité à horizon 2030. Cette analyse conduirait à une dépréciation dans les comptes consolidés de 14,9 millions d'euros.
- une diminution de 20% appliquée sur chaque année des hypothèses d'EBITDA ajusté à horizon 2030. Cette analyse conduirait à une dépréciation dans les comptes consolidés de 2,3 millions d'euros.

#### **4.4 Paiements fondés sur des actions**

Le Groupe attribue des options permettant d'acquérir des actions de la Société et d'autres instruments sur capitaux aux membres de la direction du Groupe, à certains employés et à des tiers. La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur un modèle de valorisation d'options (Monte Carlo ou Black & Scholes) qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la juste valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments. Il existe une part importante de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions conformément à la norme IFRS 2.

#### **4.5 Juste valeur des dérivés et autres instruments financiers, y compris les compléments de prix**

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas échangés sur un marché actif, tels que les obligations convertibles en actions et les dérivés de gré à gré, est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. Le Groupe utilise son jugement afin de sélectionner les méthodes appropriées et définit des hypothèses principalement fondées sur des conditions de marché existantes à chaque clôture.

#### **4.6 Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés**

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur les bénéfices en France et à l'étranger dans le cadre de ses activités internationales. Les lois fiscales sont souvent complexes et sujettes à différentes interprétations par le contribuable et l'autorité fiscale compétente. Le Groupe doit effectuer des jugements et interprétations sur l'application de ces lois lors de la détermination des provisions pour impôt à payer.

Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Le Groupe doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable. Cette analyse s'applique juridiction par juridiction, le principe généralement appliqué consistant, en tout état de cause, à ne reconnaître les actifs d'impôts différés correspondant à des déficits reportables que lorsqu'une entité a un historique de profits taxables suffisant. En application de ce principe au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025 aucun actif d'impôt différé n'a été reconnu au titre des déficits reportables en France.

La charge d'impôt sur le résultat inclut toutes les taxes locales et étrangères basées sur le revenu taxable. Par conséquent, sont incluses également les retenues à la source que le Groupe peut être amené à payer sur les revenus de redevances ou assimilés générés à l'étranger.

#### **4.7 Prise en compte des risques relatifs au climat, à l'eau et la biodiversité**

Le Groupe essaie de prendre en compte au mieux les risques climatiques dans l'hypothèse de clôture et d'intégrer le cas échéant leur impact potentiel dans les états financiers. Cependant du fait de la nature de son activité l'exposition actuelle du Groupe aux conséquences du changement climatique s'avère limitée.

L'activité du Groupe ne génère pas de façon significative et directe de pollution de l'eau ou de l'air et n'a pas d'impact sur la biodiversité de la planète.

Les impacts environnementaux liés à l'activité du Groupe résultent principalement de la consommation d'électricité, des achats et des déplacements de ses employés.

Par conséquent les impacts du changement climatique à court terme sur les états financiers ne sont pas significatifs.

Les effets de ces changements à long terme ne sont pas chiffrables à ce stade.

## **5- Informations sectorielles**

Le Groupe n'opère que sur un seul secteur d'activité qui regroupe l'offre du Groupe en matière de sécurité logicielle des contenus et des applications mobiles ; l'offre de logiciels embarqués de protection des contenus d'Inside Secure ayant été complétée en 2019 par les solutions logicielles d'accès conditionnel de Verimatrix, Inc., disponibles sous forme de licences, d'abonnements ou de services hébergés (SaaS).

Les informations financières présentées dans les rapports internes fournis au comité exécutif du Groupe chargé de l'élaboration des décisions stratégiques et communiquées au conseil d'administration incluent des mesures ajustées : chiffre d'affaires ajusté, marge brute ajustée, résultat opérationnel ajusté et EBITDA. Ces indicateurs ne sont pas des agrégats définis par les normes IFRS et ne constituent pas des éléments de mesure comptable de la performance financière de la Société. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire, non substituable à toute autre mesure de performance opérationnelle et financière à caractère strictement comptable. La Société suit ces indicateurs car elle estime qu'ils sont des mesures pertinentes de sa rentabilité opérationnelle courante et de la génération de ses flux de trésorerie opérationnels. Bien que généralement utilisés par les sociétés du même secteur dans le monde, ces indicateurs peuvent ne pas être strictement comparables à ceux d'autres sociétés qui pourraient avoir été définis ou calculés de manière différente des indicateurs présentés pourtant sous la même dénomination.

La marge brute ajustée est définie comme la marge brute avant (i) les ajustements non récurrents du chiffre d'affaires liés aux acquisitions, (ii) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (iii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iv) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (v) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par la Société.

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant (i) les ajustements non récurrents du chiffre d'affaires liés aux acquisitions, (ii) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (iii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iv) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (v) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par la Société.

L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel ajusté avant les amortissements et dépréciations non liés aux regroupements d'entreprises.

La réconciliation de ces indicateurs avec les états financiers consolidés IFRS audités est la suivante :

<b>Au 31 décembre (en milliers de dollars)</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>46 509</b>	<b>57 205</b>
<b>Marge brute IFRS</b>	<b>29 533</b>	<b>38 921</b>
Amortissements des immobilisations transférées lors des acquisitions	-	163
<b>Marge brute ajustée</b>	<b>29 533</b>	<b>39 085</b>
<b>Au 31 décembre (en milliers de dollars)</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Résultat opérationnel IFRS</b>	<b>(73 080)</b>	<b>(5 567)</b>
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	289	630
Amortissements des immobilisations transférées lors des acquisitions	(0)	329
Coûts de restructuration	4 150	1 709
Perte de valeur / dépréciation du goodwill	60 000	-
Perte de valeur / dépréciation sur les actifs destinés à être cédés	2 989	-
<b>Résultat opérationnel ajusté</b>	<b>(5 651)</b>	<b>(2 899)</b>
Amortissements et dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles non liés aux regroupements d'entreprises	5 494	5 707
<b>EBITDA ajusté</b>	<b>(157)</b>	<b>2 808</b>

Le chiffre d'affaires par secteur géographique pour les exercices 2025 et 2024 est le suivant :

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>Amériques</b>	<b>Asie</b>	<b>Europe, Afrique, Moyen Orient</b>	<b>Total</b>
2025	17 976	4 985	23 548	<b>46 509</b>
2024	26 588	8 324	22 293	<b>57 205</b>

Le chiffre d'affaires réalisé aux États-Unis en 2025 s'élève à 6 966 milliers de dollars soit 15,0% (du chiffre d'affaires (7 400 milliers de dollars en 2024 soit 12,9% du chiffre d'affaires consolidé).

Le chiffre d'affaires réalisé en France en 2025 s'élève à 3 302 milliers de dollars soit 7,1% du chiffre d'affaires (contre 4 671 milliers de dollars en 2024 soit 8,2% du chiffre d'affaires consolidé).

Le Groupe a réalisé plus de 10% de son chiffre d'affaires aux États-Unis, soit 6 966 millions de dollars ou 15,0% du chiffre d'affaires consolidé.

Les dix clients les plus importants du Groupe représentaient 32% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'année 2025 et 32% de son chiffre d'affaires pour l'année 2024.

Les clients représentant individuellement une part importante du chiffre d'affaires se détaillent de la façon suivante :

<b>Au 31 décembre 2025 (en milliers de dollars)</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>% du chiffre d'affaires du Groupe</b>
Client A	2 929	6%
Client B	1 860	4%
<b>Au 31 décembre 2024 (en milliers de dollars)</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>% du chiffre d'affaires du Groupe</b>
Client A	5 093	9%
Client B	2 780	5%

## 6- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par nature des exercices 2025 et 2024 se détaille de la façon suivante :

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Activité logiciels	46 509	57 205
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>46 509</b>	<b>57 205</b>

Les revenus récurrents qui proviennent de redevances, des prestations de maintenance et d'abonnements se sont élevés à 33 050 milliers de dollars en 2025 contre 34 084 milliers de dollars en 2024. Les revenus récurrents ont représenté 71% du chiffre d'affaires, contre 60% en 2024. Les revenus provenant de licences de logiciels et de services non récurrents ont atteint 13 459 milliers de dollars en 2025 (29% du chiffre d'affaires) contre 23 120 milliers de dollars en 2024 (40% du chiffre d'affaires).

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, le Groupe n'a pas d'obligation de performance résultant de contrats signés avec les clients et restant à exécuter, à l'exception des revenus correspondant aux accords de développement pour lesquels les critères de reconnaissance à l'avancement ne sont pas satisfaits. Au 31 décembre 2025, 1 014 milliers de dollars ont été comptabilisés sur la base d'estimés (contre 1 942 milliers de dollars au 31 décembre 2024).

Par ailleurs, les prestations facturées mais restant à effectuer au titre des contrats en cours sont présentées en note 23 et les prestations effectuées mais restant à facturer sont présentées en note 12.

Les informations relatives aux soldes des créances, actifs de contrats et passifs de contrats sont présentées en notes 12 et 23 respectivement.

## 7- Goodwill

Le goodwill se détaille de la manière suivante :

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Goodwill au 1 <sup>er</sup> janvier	115 231	115 231
Perte de valeur / dépréciation du goodwill	(60 000)	-
Part du Goodwill reclassée en actifs destinés à être cédés	(7 073)	-
Ecart de conversion	-	-
<b>Goodwill au 31 décembre</b>	<b>48 158</b>	<b>115 231</b>

Le goodwill provient essentiellement de l'acquisition de Verimatrix Inc. en février 2019.

Dans le cadre de la vente des actifs de la ligne de produits XTD, une part du goodwill relative à la ligne de produits XTD a été reclassée dans la ligne des actifs destinés à être cédés. Cf. note 15.

### 7.1 Test de dépréciation annuel du goodwill

La valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle sont rattachés les goodwill a été estimée sur la base de sa valeur d'utilité comme indiqué dans la note 4 « Estimations et jugements comptables déterminants ».

## 8- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	Technologies	Logiciels	Relations commerciales	Immobilisations en cours (*)	Total
<b>Exercice clos le 31 décembre 2025</b>					
<b>Montant à l'ouverture</b>	<b>7 956</b>	<b>1 197</b>	-	<b>1 304</b>	<b>10 457</b>
Acquisitions	-	-	-	1 656	<b>1 656</b>
Mise en services des immobilisations en cours	1 090	-	-	(1 090)	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-
Part des immobilisations reclassés en actifs destinés à être cédés (cf. note 15)	(3 131)	-	-	(733)	<b>(3 864)</b>
Mise au rebut	-	-	-	-	-
Amortissements	(3 588)	(473)	-	-	<b>(4 061)</b>
<b>Montant net à la clôture</b>	<b>2 327</b>	<b>724</b>	-	<b>1 137</b>	<b>4 188</b>
<b>Au 31 décembre 2025</b>					
Valeur brute	28 042	3 622	10 073	1 137	<b>42 873</b>
Amortissements et dépréciations cumulés	(25 715)	(2 898)	(10 073)	-	<b>(38 685)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>2 327</b>	<b>724</b>	-	<b>1 137</b>	<b>4 188</b>

(en milliers de dollars)	Technologies	Logiciels	Relations commerciales	Immobilisations en cours (*)	Total
<b>Exercice clos le 31 décembre 2024</b>					
<b>Montant à l'ouverture</b>	<b>8 671</b>	<b>1 783</b>	-	<b>2 501</b>	<b>12 955</b>
Acquisitions	-	-	-	1 997	<b>1 997</b>
Mise en services des immobilisations en cours	3 194	-	-	(3 194)	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-
Mise au rebut	-	(43)	-	-	<b>(43)</b>
Amortissements	(3 908)	(543)	-	-	<b>(4 451)</b>
<b>Montant net à la clôture</b>	<b>7 956</b>	<b>1 197</b>	-	<b>1 304</b>	<b>10 457</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>					
Valeur brute	30 083	3 622	10 073	1 304	<b>45 082</b>
Amortissements et dépréciations cumulés	(22 127)	(2 425)	(10 073)	-	<b>(34 625)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>7 956</b>	<b>1 197</b>	-	<b>1 304</b>	<b>10 457</b>

(\*) Il s'agit des projets non encore mis en service (et non amortis)

A chaque clôture, la société a revu l'ensemble des critères IFRS sur chaque projet éligible à la capitalisation des frais de recherche et développement.

Les coûts capitalisés en 2024 et en 2025 relatifs aux nouvelles technologies sont essentiellement consacrés à l'ajout de nouvelles fonctionnalités sur Streamkeeper et Threat Defense.

Les dotations aux amortissements de 4 061 milliers de dollars pour l'exercice 2025 (4 451 milliers de dollars en 2024) ont été imputées dans les lignes « Coût des ventes », « Frais de recherche et développement », « Frais commerciaux et de marketing », et « Frais généraux et administratifs » en fonction de l'affectation des actifs incorporels correspondants.

## 9- Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025, les immobilisations corporelles sont essentiellement composées des droits d'utilisations qui se présentent comme suit :

(en milliers de dollars)	1er janvier 2025	Nouveaux contrats	Dotations / remboursements de la période	Autres	Reclassements	31 décembre 2025 (IFRS 16)
Droits d'utilisation	3 417		(967)			2 197
Dette locative court terme	1 674		(1 421)	(253)	1 790	1 790
Dette locative long terme	4 724			(253)	(1 790)	2 934

(en milliers de dollars)	1er janvier 2024	Nouveaux contrats	Dotations / remboursements de la période	Autres	Reclassements	31 décembre 2024 (IFRS 16)
Droits d'utilisation	4 460		(1 043)			3 417
Dette locative court terme	1 664		(1 655)	(9)	1 674	1 674
Dette locative long terme	6 379			19	(1 674)	4 724

La majorité des contrats de location conclus par le Groupe concerne des immeubles de bureaux.

La charge de location comptabilisée en 2025 au titre des contrats de courte durée et de faible montant s'élève à 487 milliers de dollars (334 milliers de dollars en 2024).

## 10- Instruments financiers par catégorie

Les normes comptables relatives aux instruments financiers ont été appliquées aux éléments ci-dessous :

Au 31 décembre 2025 En milliers de dollars	Coût amorti	Actifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Total
<b>Actifs</b>				
Instruments financiers dérivés	-	-	44	44
Clients et comptes rattachés et autres actifs	20 235	-	-	20 235
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	7 145	-	7 145
<b>Total</b>	<b>20 235</b>	<b>7 145</b>	<b>-</b>	<b>27 424</b>
	<b>Passifs à la juste valeur par résultat</b>	<b>Dérivés de couverture</b>	<b>Autres passifs financiers évalués au coût amorti</b>	<b>Total</b>
<b>Passifs</b>				
Instruments dérivés	-	17	-	17
Obligations convertibles	-	-	-	-
Dettes financières	-	-	32 061	32 061
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	11 591	11 591
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>17</b>	<b>43 652</b>	<b>43 670</b>

<b>Au 31 décembre 2024</b> <b>En milliers de dollars</b>	<b>Coût amorti</b>	<b>Actifs à la juste valeur par résultat</b>	<b>Dérivés de couverture</b>	<b>Total</b>
<b>Actifs</b>				
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés et autres actifs	30 600	-	-	30 600
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	11 008	-	11 008
<b>Total</b>	<b>30 587</b>	<b>11 008</b>	<b>-</b>	<b>41 595</b>
	<b>Passifs à la juste valeur par résultat</b>	<b>Dérivés de couverture</b>	<b>Autres passifs financiers évalués au coût amorti</b>	<b>Total</b>
<b>Passifs</b>				
Instruments dérivés	-	276	-	276
Obligations convertibles	-	-	-	-
Dettes financières	-	-	32 269	32 269
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	12 207	12 207
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>276</b>	<b>44 476</b>	<b>44 751</b>

## **11- Instruments financiers dérivés**

Les instruments financiers dérivés se décomposent de la manière suivante :

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 décembre 2025</b>		<b>31 décembre 2024</b>	
	<b>Actifs</b>	<b>Passifs</b>	<b>Actifs</b>	<b>Passifs</b>
Achats à terme de devises - Couverture de flux de trésorerie	-	17	-	276
Options d'achat ou de vente de devises - Couverture de flux de trésorerie	44	-	-	-
Dérivé passif	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>17</b>	<b>-</b>	<b>276</b>

Les justes valeurs des instruments dérivés de couverture sont classées en actifs ou passifs courants. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actifs ou passifs non courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et en actifs ou passifs courants si elle est inférieure à 12 mois.

### **11.1 Contrats à terme de change**

Au 31 décembre 2025, le montant notionnel des contrats de change à terme en euros en cours s'élevait à 5 000 milliers d'euros (6 500 milliers d'euros en 2024). Au 31 décembre 2025, la Société ne dispose pas de contrats de change à terme en livres sterling comme au 31 décembre 2024.

Les transactions couvertes hautement probables libellées en euros devraient être réalisées à différentes dates au cours des douze prochains mois. Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, les gains et les pertes comptabilisés en couverture de flux de trésorerie au sein des capitaux propres au titre des contrats à terme de change seront comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle la transaction couverte affectera le résultat.

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture correspond à la juste valeur des instruments dérivés inscrits à l'actif du bilan.

## 12- Clients et compte rattachés

Les clients et comptes rattachés, nets, se décomposent de la manière suivante :

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 décembre 2025</b>	<b>31 décembre 2024</b>
Clients et comptes rattachés	19 717	28 842
Moins : provision pour clients douteux	(2 974)	(1 995)
<b>Clients et comptes rattachés, nets</b>	<b>16 743</b>	<b>26 846</b>

Les clients et comptes rattachés se détaillent de la façon suivante :

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 décembre 2025</b>	<b>31 décembre 2024</b>
Clients - créances à moins d'un an	13 724	15 306
Clients - factures à établir à moins d'un an	5 993	13 535
<b>Créances clients et comptes rattachés à moins d'un an</b>	<b>19 717</b>	<b>28 842</b>
Clients - créances à plus d'un an	-	-
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>19 717</b>	<b>28 842</b>

Les factures à établir comprennent pour 5 993 milliers de dollars de redevances variables fonction des ventes réalisées par les clients au cours du dernier trimestre 2025. Ces redevances ont été comptabilisées sur la base de rapports de consommation reçus à la date d'arrêt des comptes à hauteur de 1 014 milliers de dollars et sur la base d'estimations pour le complément. Ces factures ont été établies au cours du premier trimestre 2026.

Les créances à plus d'un an correspondent à des ventes de licences qui sont facturées et payées par les clients sur une durée supérieure à un an. Le montant reconnu correspond à l'estimation du montant hautement probable de ce qui sera facturé aux clients au titre de ces ventes de licences.

Le classement par antériorité des créances clients est indiqué ci-après :

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>Total</b>	<b>Non échues</b>	<b>1 à 30 jours</b>	<b>30 à 60 jours</b>	<b>60 à 90 jours</b>	<b>90 à 120 jours</b>	<b>Plus de 120 jours</b>
<b>2025</b>	13 724	5 273	760	239	295	28	7 130
<b>2024</b>	15 306	6 933	1 629	440	405	130	5 770

Au 31 décembre 2025, 8 451 milliers de dollars de créances étaient échues. Elles sont relatives à des clients pour lesquels il n'y a pas d'antécédents d'impayés et sont en cours de recouvrement. La majeure partie de ces créances a été encaissée début 2026.

Les variations de la provision pour dépréciation des créances clients ne sont pas significatives. Les dotations et reprises de la provision pour dépréciation des créances clients sont inscrites sur la ligne « Frais commerciaux et de marketing » au compte de résultat.

Le tableau ci-dessous présente la provision pour dépréciation des créances clients ventilées par ancienneté :

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>Total</b>	<b>Non échues</b>	<b>Echues</b>				
			<b>1 à 30 jours</b>	<b>30 à 60 jours</b>	<b>60 à 90 jours</b>	<b>90 à 120 jours</b>	<b>Plus de 120 jours</b>
Provision pour dépréciation des créances clients	2 974	-	-	-	-	-	2974

Au 31 décembre 2025, 94% de la valeur nette comptable des clients et comptes rattachés est libellée en dollars (95% au 31 décembre 2024).

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de chaque catégorie de créances. Le Groupe ne détient aucune garantie sur ces créances.

### **13- Autres actifs**

Les autres actifs se détaillent de la façon suivante :

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 décembre 2025</b>	<b>31 décembre 2024</b>
Dépôts et garanties	299	294
Crédit d'impôt recherche	407	731
Autres créances	48	50
<b>Autres actifs - Part non courante</b>	<b>754</b>	<b>1 074</b>
Crédit d'impôt recherche	470	555
Charges constatées d'avance	1 360	1 589
Créances fiscales, sociales et de TVA	856	534
Prêts et dépôts	52	-
<b>Autres actifs - Part courante</b>	<b>2 738</b>	<b>2 679</b>
<b>Total autres actifs</b>	<b>3 492</b>	<b>3 753</b>

### **14- Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent de la manière suivante :

<b>En milliers de dollars</b>	<b>31 décembre 2025</b>	<b>31 décembre 2024</b>
Liquidités en banques	7 415	11 008
Valeurs mobilières de placement	-	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>7 415</b>	<b>11 008</b>

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, la part de la trésorerie et des équivalents de trésorerie libellés en dollars US s'élève à environ 74 % et 77% respectivement.

La trésorerie, et, le cas échéant les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont placés auprès d'institutions financières de premier rang, principalement en France. La direction du Groupe surveille la qualité de ses placements et la solvabilité de ses contreparties et estime que son exposition au risque de défaillance de l'une d'entre elles est minime. Par conséquent, le Groupe considère que son exposition au risque de crédit ou de contrepartie est très faible, voire marginale.

### **15- Vente des actifs de la ligne de produits Extended Threat Defense (XTD)**

La Société a annoncé le 8 décembre 2025 la signature d'un accord avec la société belge Guardsquare, leader dans le domaine de la sécurité logicielle embarquée sur les mobiles, pour la vente de ses actifs de la ligne de produits XTD (protection du code et des applications mobiles) comprenant un portefeuille de brevets et une équipe d'experts.

La Société se recentre sur l'anti-piratage (protection vidéo), la ligne de produits principale du groupe représentant environ 90 % de son chiffre d'affaires total.

Les actifs de la ligne de produits XTD font partie du seul secteur d'activité de la Société qui regroupe son offre en matière de sécurité logicielle des contenus et des applications mobiles.

Le prix final (après prise en compte des factures à établir, des contrats terminés et produits constatés d'avance à la date de cession) a été ajusté à 6,1 millions de dollars au moment de la clôture de la transaction qui est intervenu en février 2026 (cf. note 33).

La société a considéré qu'elle remplissait au 31 décembre 2025 les critères définis par la norme IFRS 5 pour le classement en actifs et en passifs détenus en vue de la vente :

- Les actifs sont disponibles pour une cession immédiate dans leur état actuel ;
- La cession est hautement probable ; et
- La valeur comptable est recouverte principalement par sa cession.

En conséquence et conformément aux dispositions d'IFRS 5, la Société a présenté séparément au niveau de son bilan sans compensation les actifs destinés à être cédés et les passifs destinés à être cédés relatifs à la ligne de produits XTD.

Au 31 décembre 2025, la société a comparé les actifs et les passifs relatifs à la ligne de produits XTD avec le prix de cession des actifs de la ligne de produits XTD. De cette analyse, il ressort une perte de valeur de 2 989 milliers de dollars comptabilisé sur une ligne distincte au niveau du compte de résultat.

Le tableau ci-dessous présente le calcul de la perte enregistrée au 31 décembre 2025 :  
(en milliers de dollars)

<b>Prix de cession de la ligne de produits XTD en février 2026, ajusté des factures à établir, des contrats terminés et produits constatés d'avance à la date de cession</b>	<b>6 130</b>
Part du goodwill relative à la ligne de produits XTD	(7 073)
Coûts de développement capitalisés au 31 décembre 2025	(3 864)
Factures à établir au 31 décembre 2025	(344)
Frais d'avocats 2026	(63)
Produits constatés d'avance au 31 décembre 2025	2 225
<b>Perte de valeur / dépréciation sur les actifs destinés à être cédés</b>	<b>(2 989)</b>

Le goodwill a été réparti entre la ligne de produits XTD destinée à être cédée et les lignes de produits conservées sur la base de leurs valeurs relatives.

La perte de valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé a été allouée en premier au goodwill.

Les actifs et passifs destinés à être cédés se décomposent de la manière suivante :

<b>Au 31 décembre (en milliers de dollars)</b>	<b>2025</b>
Part du goodwill relative à la ligne de produits XTD	7 073
Perte de valeur / dépréciation sur les actifs destinés à être cédés	(2 989)
Coûts de développement capitalisés au 31 décembre 2025	3 864
Factures à établir au 31 décembre 2025	344
<b>Actifs destinés à être cédés</b>	<b>8 292</b>
Produits constatés d'avance au 31 décembre 2025	2 225
<b>Passifs destinés à être cédés</b>	<b>2 225</b>

Le prix de cession sera payé selon les modalités suivantes :

- Au moment de la clôture de la transaction en février 2026 : 5,1 millions de dollars dont 5,0 millions de dollars ont été attribués au remboursement en capital de la dette financière Apera Capital ;

- Le solde de 1,0 million de dollars (compte « escrow ») sera réglé dans les 20 jours ouvrés suivant le 31 mars 2027.

## 16- Capital

Les variations du capital se décomposent de la manière suivante :

En milliers de dollars, sauf nombre d'actions	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Total
	<b>85 535</b>			
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>147</b>	<b>41 518</b>	<b>94 749</b>	<b>136 266</b>
Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions gratuites	-	-	-	-
	<b>85 535</b>			
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>147</b>	<b>41 518</b>	<b>94 749</b>	<b>136 266</b>
Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions gratuites	2 013 995	807	(807)	-
Réduction de la valeur nominale des actions de 0,40 € à 0,10 €	-	(31 724)	-	(31 724)
	<b>87 549</b>			
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>142</b>	<b>10 601</b>	<b>93 942</b>	<b>104 542</b>

Au 31 décembre 2025, le Groupe détient 284 406 actions propres (235 159 actions propres au 31 décembre 2024).

## 17- Paiements fondés sur des actions

Le Groupe attribue des options sur actions (« SO »), des actions gratuites et, le cas échéant, des bons de souscription d'actions, à certains dirigeants, salariés et tiers (fournisseurs de services).

Au 31 décembre 2025, les options sur actions en cours sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Plan	Date d'allocation	Prix d'exercice en \$	Vesting / Conditions	Nombre d'instruments s décembre 2024	Attributions	Exercices	Caduques	Nombre d'instruments décembre 2025	Date d'expiration
SO - Résidents hors US	16/12/2016	1,92	3 ans - acquisition graduelle	163 351	-	-	-	163 351	16/12/2026
SO - Résidents US	19/10//2017	3,01	3 ans - acquisition graduelle	258 303	-	-	-	258 303	19/10/2027
SO - Résidents US	21/12/2018	1,60	3 ans - acquisition graduelle	14 052	-	-	-	14 052	20/08/2028
SO	17/04/2019	1,97	3 ans - acquisition graduelle	75 000	-	-	(15 000)	60 000	01/03/2029
SO	14/10/2019	2,39	3 ans - acquisition graduelle	15 000	-	-	-	15 000	14/10/2029
			<b>Total</b>	<b>525 706</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(15 000)</b>	<b>510 706</b>	

Les paiements en actions sont subordonnés à l'accomplissement d'un certain nombre d'années de service (la période d'acquisition des droits) et dans certains cas de conditions de performance. Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler les paiements en actions en numéraire.

Le nombre d'options en circulation et leur prix d'exercice moyen pondéré sont détaillés ci-après :

	2025		2024	
	Prix d'exercice moyen en \$ par action	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen en \$ par action	Nombre d'options (en milliers)
Au 1 <sup>er</sup> janvier	2,5	526	2,7	628
Octroyées	-	-	-	-
Caduques	2,0	(15)	2,7	(103)
Exercées	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>2,5</b>	<b>511</b>	<b>2,5</b>	<b>526</b>

L'évolution du nombre d'actions gratuites en cours d'acquisition est présentée ci-dessous :

Nombre d'actions gratuites en milliers	2025	2024
Au 1 <sup>er</sup> janvier	2 634	2 974
Octroyées	500	-
Acquises	(2 014)	-
Caduques	(620)	(340)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>500</b>	<b>2 634</b>

La charge constatée au cours de l'exercice 2025 s'est élevée à 289 milliers de dollars (630 milliers de dollars pour la période 2024).

Le 29 août 2025, la Société a attribué 500 000 actions gratuites soumis à des conditions de présence des salariés et à des conditions de performance internes de la Société.

Au 31 décembre 2025, il y a un plan d'actions gratuites en cours d'acquisition dont la date d'attribution définitive est en août 2028.

### 18- Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global se décomposent de la façon suivante :

En milliers de dollars	31 décembre 2024	Variation de la période	31 décembre 2025
Pertes (gains) actuariels sur engagements de retraite	(63)	63	-
Couverture des flux de trésorerie	(290)	303	13
Différences de conversion	(2 462)	1 111	(1 351)
<b>Total</b>	<b>(2 815)</b>	<b>1 478</b>	<b>(1 338)</b>

### 19- Autres dettes

Les autres dettes courantes se décomposent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Salaires et charges sociales	4 786	5 869
Acomptes reçus des clients	1 589	1 701
Dettes fiscales et sociales	218	377
Autres dettes	13	43
<b>Total</b>	<b>6 606</b>	<b>7 990</b>

### 20- Fournisseurs et dettes rattachées

Les comptes fournisseurs et dettes rattachées se décomposent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Fournisseurs	1 766	1 801

Factures non parvenues	3 218	2 416
<b>Total</b>	<b>4 984</b>	<b>4 216</b>

## 21- Dettes financières

Les dettes financières s'analysent comme suit :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2024	Augmentation de la période	Remboursement principal	Variations sans incidences sur la trésorerie				31 décembre 2025
				Intérêts capitalisés	Reclassements	Effets de change	Autres	
<b>Obligations convertibles</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés</b>	<b>276</b>	-	-	-	-	-	(258)	<b>17</b>
Emprunt Apera	17 560	-	-	-	(17 560)	-	-	-
Dettes locatives part non courante	4 724	-	-	-	(1 790)	-	-	2 934
Autres dettes financières part non courante	7 583	-	-	-	-	988	-	8 570
<b>Dettes financières part non courante</b>	<b>29 867</b>	-	-	-	<b>(19 350)</b>	<b>988</b>	-	<b>11 505</b>
Dettes locatives part courante	1 674	-	(1 421)	-	1 790	-	(253)	1 790
Emprunt Apera	656	-	-	1 002	17 560	-	(532)	18 686
Autres dettes financières part courante	72	-	-	9	-	-	-	81
<b>Dettes financières part courante</b>	<b>2 402</b>	-	<b>(1 421)</b>	<b>1 011</b>	<b>19 350</b>	-	<b>(785)</b>	<b>20 557</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>32 545</b>	-	<b>(1 421)</b>	<b>1 011</b>	-	<b>988</b>	<b>(1 043)</b>	<b>32 079</b>

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier des dettes financières (remboursements du principal et flux d'intérêts à venir non actualisés) au 31 décembre 2025 :

(en milliers de dollars)		31 décembre 2025	2026	2027	2028	2029	2030
Emprunt Apera	Principal	17 560	-	17 560	-	-	-
	Intérêts	1 126	2 764	1 588	-	-	-
Prêts participatif de relance	Principal	8 570	-	2 142	2 142	2 142	2 142
	Intérêts	81	522	390	281	169	59
Dettes financières relatives aux obligations locatives	Principal	4 724	1 790	1 927	1 007	-	-
	Intérêts	-	178	89	10	-	-
<b>Total</b>		<b>32 061</b>	<b>5 255</b>	<b>23 697</b>	<b>3 440</b>	<b>2 312</b>	<b>2 201</b>

Ce tableau ne prend pas en compte les effets du protocole d'accord en cours de signature à la date d'arrêté des comptes par Apera Capital et par les banques émettrices de PPR. Cf. note 1.2.

### 21.1 Emprunt Apera Capital

Dans le cadre du financement de l'acquisition de Verimatrix Inc., la Société a émis en février 2019 un emprunt obligataire souscrit par Apera Capital, fonds de dette privée spécialisé, pour un montant de 54 millions de dollars.

Le terme de l'emprunt est de 7 ans, remboursable in fine en totalité. Les intérêts sont indexés sur le SOFR (anciennement US Libor) (sous réserve d'un taux plancher de 2%) majoré d'une marge initiale de 7% susceptible d'être réduite après 12 mois en fonction du niveau de ratio de levier financier net (la juste valeur est cohérente avec le coût amorti).

Entre 2019 et 2024, la Société a procédé à différents remboursements totalisant 36 500 milliers de dollars (dont 6 500 milliers de dollars en 2024 et 2 000 milliers de dollars en 2023).

Au 30 septembre 2023, la Société n'a pas respecté le ratio de minimum d'EBITDA au cours des douze derniers mois glissant de l'emprunt uni tranche souscrit auprès du fonds Apera Capital. Au 31 décembre 2023, ce covenant n'était pas respecté. A la suite du non-respect de ce dernier à la clôture, la Société a présenté le montant de la dette résiduelle financière Apera Capital en dettes financières courantes pour un montant de 24,4 millions de dollars.

Mi-avril 2024, la Société a obtenu du fonds Apera Capital une dérogation (« waiver ») dans le cadre du non-respect du ratio de minimum d'EBITDA pour le 30 septembre 2023 et le 31 décembre 2023. Les termes de cet accord prévoient :

- La mise en place d'un nouveau ratio de minimum d'EBITDA ;
- La diminution du minimum de liquidité à respecter à 6 000 milliers de dollars (contre 7 500 milliers de dollars précédemment) ;
- La réalisation d'un remboursement partiel en 2024 de 6 500 milliers de dollars en juillet 2024.

Ces nouveaux covenants liés à la dette privée sont applicables jusqu'à l'échéance de la dette.

Au 31 décembre 2024, la dette privée avec Apera Capital s'élevait à 18 216 milliers de dollars.

La Société a signé le 29 avril 2025 un avenant prévoyant :

- l'extension de la maturité de mars 2026 au 1<sup>er</sup> juillet 2027,
- la réalisation de remboursements partiels de la dette Apera en 2025 et 2026 (1 million de dollars en mai 2025, 0,5 million de dollars au plus tard à fin septembre 2025, 1 million de dollars à fin décembre 2025 et 2 millions de dollars avant fin mars 2026),
- la mise en place de nouveaux ratios de minimum d'EBITDA trimestriels ;
- la diminution du minimum de liquidité mensuelle à respecter à 5 millions de dollars à partir de Mars 2025 (contre 6 millions de dollars précédemment) puis 4 millions de dollars à fin mars 2026.

Cet accord a été considéré comme une modification non substantielle de la dette financière APERA. La société a ainsi enregistré un produit financier de 0,5 millions de dollars au titre de l'extinction de la dette.

Aucun des remboursements partiels de la dette Apera prévus par cet avenant n'a été réalisé par la société en 2025, conduisant à une rupture des conditions contractuelles.

A la suite du non-respect de ces conditions, la Société a présenté le montant de la dette résiduelle financière Apera Capital en dettes financières courantes pour un montant de 18,7 millions de dollars au 31 décembre 2025.

Le TIE ressort à 15,7% au 31 décembre 2025 contre 15,8% au 31 décembre 2024.

L'endettement actuel de Verimatrix a fait l'objet de nouvelles discussions avec Apera Capital. Un protocole d'accord est en cours de signature par Apera Capital et les deux établissements bancaires émetteurs des PPR à la date d'arrêté des comptes. Cf. note 1.2.

## **21.2 Dettes locatives (IFRS 16)**

Aucune modification des baux existants au cours des exercices clos au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025.

### 21.3 Prêt Participatif « Relance » (PPR)

Le 13 juillet 2022 puis le 25 octobre 2022, la Société a souscrit deux PPR auprès de deux établissements bancaires pour des montants respectivement de 4 500 milliers d'euros et 2 800 milliers d'euros.

Les deux prêts portent des intérêts fixes annuels de 5,1% (correspondant au TIE) jusqu'à leur complet remboursement.

Ils sont amortissables de façon linéaire à l'issue d'une période de différé d'amortissement en capital de quatre années.

L'endettement actuel de Verimatrix auprès des établissements bancaires émetteurs des PPR a fait l'objet de discussions en 2026. Cf. note 1.2.

### 22- Provisions pour autres passifs

Les provisions pour autres passifs se décomposent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	Contrats onéreux	Litiges commerciaux	Litiges sociaux	Indemnités de départ à la retraite	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	<b>603</b>	-	<b>292</b>	<b>239</b>	<b>1 134</b>
Impact sur le compte de résultat					
- Dotation aux provisions	-	-	-	(3)	<b>(3)</b>
- Reprises de provisions non utilisées	-	-	-	-	-
- Reprises de provisions utilisées	(221)	-	(115)	-	<b>(336)</b>
Ecart de conversion	-	-	23	31	<b>54</b>
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>382</b>	-	<b>199</b>	<b>267</b>	<b>849</b>
				<i>Dont :</i>	
				<i>Part courante</i>	<b>393</b>
				<i>Part non courante</i>	<b>455</b>

Le Groupe est sujet à des procédures juridiques en relation avec le cours normal des affaires. La direction du Groupe considère que les coûts finaux engendrés par ces litiges n'auront pas d'impact négatif significatif sur la situation financière consolidée du Groupe, sur le résultat des opérations et sur les flux de trésorerie.

#### 22.1 Contrats onéreux

Par ailleurs, la société s'est adaptée aux nouvelles habitudes de travail à distance suite à la pandémie de la Covid 19 en réorganisant les espaces de travail du bâtiment à San Diego, Californie et en procédant à la fermeture de 45% de la surface non occupée et non exploitée.

Par conséquent, au 31 décembre 2021, le droit d'utilisation correspondant a été déprécié et les coûts inévitables attachés à la part non utilisée du bâtiment ont fait l'objet d'une provision pour contrat onéreux pour un montant de 1 219 milliers de dollars.

La provision pour contrat onéreux est reprise au rythme des dépenses correspondantes.

#### 22.2 Litiges sociaux

La provision a été ajustée au 31 décembre 2025 afin de tenir compte des condamnations prud'homales de litiges existants à fin 2025.

#### 22.3 Indemnités de départ à la retraite

En France, le Groupe cotise au régime national de retraite et ses engagements auprès des salariés en termes de retraite se limitent à une indemnité forfaitaire basée sur l'ancienneté et versée dès lors que le salarié atteint l'âge de la retraite. Cette indemnité de départ à la retraite est déterminée pour chaque salarié en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire prévu. Aux États-Unis et au Royaume-Uni, le Groupe contribue à un régime à cotisations définies qui limite son engagement aux cotisations versées.

### **23- Produits constatés d'avance**

Les produits constatés d'avance se détaillent de la façon suivante :

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 décembre 2025</b>	<b>31 décembre 2024</b>
Maintenance & SaaS	6 881	11 411
Licences	1 386	1 305
Redevances	1	1
Autres	823	822
<b>Total</b>	<b>9 091</b>	<b>13 539</b>

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des facturations de services de maintenance reconnues linéairement sur la durée des contrats (généralement 12 mois).

La quasi-totalité des produits constatés d'avance au 31 décembre 2025 seront constatés dans le chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2026.

### **24- Frais de recherche et développement**

Les frais de recherche et développement se décomposent de la manière suivante :

<b>(En milliers de dollars)</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Frais de recherche et développement	17 981	20 407
Amortissements des immobilisations incorporelles	-	185
Paiements fondés sur des actions	(13)	37
Frais de recherche et développement capitalisés	(1 656)	(1 997)
Crédit d'impôt recherche	(198)	(356)
<b>Total</b>	<b>16 115</b>	<b>18 277</b>

Le crédit d'impôt recherche varie en fonction de l'effort de recherche correspondant, celui-ci pouvant fluctuer de manière significative suivant les périodes en fonction de la nature et de l'avancement des projets en cours et des subventions encaissées et des pays où les travaux sont réalisés.

Les frais de recherche et développement sont principalement constitués de frais de personnel, ces activités étant essentiellement réalisées en interne, avec des équipes basées en Californie (États-Unis), en Allemagne, en Finlande, aux Pays-Bas, en Ecosse et en France.

Le montant significatif des frais de recherche et développement capitalisés au cours des exercices présentés s'explique par une phase d'investissements sur de nouveaux produits et solutions importantes en 2024 et 2025.

### **25- Autres produits / (charges) opérationnels, nets**

Les autres produits / (charges) opérationnels, nets, se décomposent de la manière suivante :

<b>(En milliers de dollars)</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Coûts liés aux restructurations	(4 148)	(1 684)
Mises au rebut d'immobilisations	-	-
Autres	249	(300)
<b>Total</b>	<b>(3 898)</b>	<b>(1 984)</b>

Les coûts de restructuration s'élèvent à 4 148 milliers de dollars en 2025 (1 684 milliers de dollars en 2024) et correspondent notamment à des départs intervenus au cours de l'exercice dans le cadre de la réorganisation de certains départements et des frais dans le cadre de la cession de la ligne de produits XTD.

### **26- Charges par nature**

Les charges par nature se décomposent de la manière suivante :

<b>(En milliers de dollars)</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Produits semi-finis et consommés	-	-
Achats de matériels destinés à être revendus, y compris variation de stocks	241	4
Amortissements et dépréciations	6 564	5 707
Amortissements et dépréciations des actifs acquis	62 992	273
Salaires et traitements	28 286	33 999
Salaires et traitements capitalisés	(1 656)	(1 997)
Sous-traitance	4 570	5 142
Services extérieurs	9 249	10 057
Frais de voyage et d'animation	1 258	1 419
Loyers des bâtiments et des bureaux	708	767
Marketing et publicité	771	1 716
Honoraires, commissions sur ventes et redevances	2 788	3 388
Crédit d'impôt recherche	(198)	(356)
Coûts liés aux restructurations	3 629	1 684
Coûts liés aux acquisitions	-	28
Coûts liés aux cessions	519	26
Taxes	56	-
(Gains) / pertes de change opérationnels nets	(188)	914
<b>Total</b>	<b>119 588</b>	<b>62 771</b>

## 27- Charges liées aux avantages du personnel

Les charges liées aux avantages du personnel se décomposent de la manière suivante :

<b>En milliers de dollars)</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Salaires et traitements	26 181	26 944
Charges sociales	5 767	6 379
Paielements fondés sur des actions	289	630
Engagements de retraite	48	47
<b>Total</b>	<b>32 286</b>	<b>33 999</b>

Au 31 décembre 2025, l'effectif du Groupe s'élevait à 219 salariés (253 salariés au 31 décembre 2024).

## 28- Produits (charges) financiers, nets

Les produits / (charges) financiers se décomposent de la manière suivante :

<b>(En milliers de dollars)</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Intérêts - Emprunt Apera	(2 613)	(3 419)
Ajustement de la juste-valeur – Emprunt Apera	532	-
Autres charges d'intérêts	(694)	(748)
Autres produits d'intérêts	76	278
<b>Coût net de la dette financière</b>	<b>(2 699)</b>	<b>(3 889)</b>
Gains / (pertes) de change	(2 249)	858
<b>Autres charges financières, net</b>	<b>(2 249)</b>	<b>858</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(4 948)</b>	<b>(3 031)</b>

Les pertes et gains de change sont relatifs à des opérations à caractère financier ainsi qu'à l'impact de la réévaluation en dollar au taux de clôture de la trésorerie libellée en euros.

La charge financière relative à la dette locative s'élève à 261 milliers de dollars pour l'exercice 2025 (340 milliers de dollars pour l'exercice 2024).

Le résultat financier au titre de l'année 2025 a donné lieu à un décaissement de trésorerie net de 2 798 milliers de dollars (3 430 milliers de dollars en 2024).

## 29- Charge d'impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat s'analyse de la manière suivante :

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Impôts calculés sur la base des taux d'impôt applicables dans les différents pays :		
- France	(81)	(42)
- Autres pays européens	1 035	(84)
- Etats-Unis	(1 388)	(1 442)
- Asie	(124)	(111)
- Mexique	0	(53)
<b>Total</b>	<b>(559)</b>	<b>(1 733)</b>

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'imposition calculé sur la base du taux d'impôt applicable en France en raison des éléments suivants :

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Bénéfice (Perte) avant impôt	(78 027)	(8 598)
Produit (Charge) théorique calculé sur la base du taux d'impôt applicable dans la société mère	19 507	2 150
Provision pour risque	946	24
Effet des écarts de taux d'imposition par juridiction	(243)	(122)
<b>Effet d'impôt sur :</b>		
Actifs d'impôts non reconnus	(4 131)	(3 168)
Crédit d'impôt recherche non assujetti à l'impôt	15	38
Différence permanente sur Perte de valeur / dépréciation du goodwill	(15 000)	-
Différence permanente sur Perte de valeur / dépréciation sur les actifs destinés à être cédés	(747)	-
Autres différences permanentes	(905)	(653)
<b>Impôt effectif</b>	<b>(559)</b>	<b>(1 733)</b>

Les déficits fiscaux reportables des entités françaises qui n'ont pas donné lieu à la reconnaissance d'un impôt différé actif sont imputables sans limitation de durée sur les futurs profits taxables et s'élèvent à 240 783 milliers de dollars (ou 205 114 milliers d'euros) au 31 décembre 2025 contre 201 955 milliers de dollars (ou 194 431 milliers d'euros) au 31 décembre 2024, soit un actif d'impôts potentiel de 60 196 milliers de dollars au 31 décembre 2025. Aux Etats-Unis, les actifs d'impôts non reconnus s'élèvent à 16 683 milliers de dollars au 31 décembre 2025 (15 108 milliers de dollars au 31 décembre 2024).

Suite au changement des règles de déductibilité des frais de recherche et développement aux Etats Unis la Société se retrouve en position d'un éventuel impôt différé actif significatif. A ce stade de profitabilité historique la Société ne comptabilise pas d'impôt différé actif.

Un litige fiscal a donné lieu à un passif d'impôt restant comptabilisé sur la ligne impôts différés passifs pour un montant de 946 milliers de dollars au 31 décembre 2024. Ce litige a été résolu au cours de l'exercice 2025 et a donné lieu à la constatation d'une dette fiscale courante de 802 milliers de dollars au 31 décembre 2025.

### **30- Résultat par action**

#### **30.1 Résultat de base**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice :

	<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2025</b>	<b>2024</b>
(Perte) / Profit attribuable aux actionnaires de la Société (en milliers de dollars)	(78 586)	(10 331)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulations	87 028 564	85 535 147
<b>Résultat net par action (en dollar)</b>	<b>(0,90)</b>	<b>(0,12)</b>

La variation du résultat par action provient des augmentations de capital réalisées en cours d'année qui impactent le nombre moyen pondéré d'actions en circulation et de l'amélioration du résultat net.

### **30.2 Dilué**

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Le Groupe possède trois catégories d'instruments financiers ayant un effet potentiellement dilutif : des actions gratuites et des stocks options. Lorsque la conversion et/ou l'exercice des titres dilutifs a pour effet de porter la perte diluée par action à un montant supérieur à la perte de base par action, l'effet de la dilution n'est pas pris en compte.

Dans la mesure où le calcul du résultat dilué par action aboutit à une augmentation du résultat de base par action, les instruments sont considérés comme anti-dilutifs et par conséquent le résultat dilué par action est égal au résultat net par action de base.

### **31- Engagements**

#### **31.1 Engagements au titre des contrats de location**

Le Groupe loue des bureaux dans le cadre de contrats de location non résiliables. La majorité de ces contrats de location sont renouvelables à la fin de la période de location aux prix du marché.

Le Groupe loue également certains équipements sous des contrats de location résiliables. Les paiements futurs minimums concernant les contrats de location non résiliables et n'entrant pas dans le champ de la norme IFRS 16 ne sont pas significatifs.

#### **31.2 Autres engagements**

En 2019, le Groupe a accordé des sûretés réelles à Apera Capital qui a souscrit à un emprunt obligataire (voir note 21 ci-dessus). Les sûretés portent sur des brevets et autres droits de propriété intellectuelle de la Société, 100% des actions de sa filiale Verimatrix, Inc. et un prêt inter-compagnie avec cette société.

### **32- Transactions avec les parties liées**

#### **32.1 Transactions avec les entreprises liées**

Néant.

#### **32.2 Rémunération des mandataires sociaux**

Les rémunérations prises en charge au titre des mandataires sociaux sont les suivantes :

<b>En milliers de dollars</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Salaires et traitements	438	571
Rémunérations en qualité d'administrateurs (*)	149	125
Charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions	47	287
<b>Total</b>	<b>634</b>	<b>984</b>

(\*) anciennement dénommés jetons de présence.

Les charges sur les paiements fondés sur des instruments de capitaux propres correspondent au coût des attributions d'options de souscription d'actions et/ou d'actions gratuites comptabilisé sur les périodes présentées.

### **33- Événements postérieurs à la date de clôture**

#### Dette Apera

Un protocole d'accord est en cours de signature à la date d'arrêté des comptes avec la société Apera dont les principaux termes sont décrits en note 1.2. Ce protocole d'accord est en cours de signature par l'ensemble des parties prenantes à la date d'arrêté des comptes.

#### Vente des actifs de la ligne de produits Extended Threat Defense (XTD)

La société a finalisé en février 2026 la cession des actifs de la ligne de produits XTD (protection du code et des applications mobiles) à la société belge Guardsquare pour un prix final (après prise en compte des factures à établir, des contrats terminés et produits constatés d'avance à la date de cession) de 6,1 millions de dollars au moment de la clôture de la transaction. Une partie du prix de cession a été attribuée au remboursement du capital de la dette financière Apera Capital à hauteur de 5 millions de dollars.

#### Prêts Participatifs de Relance (PPR) auprès de deux établissements bancaires

Un protocole d'accord est en cours de signature à la date d'arrêté des comptes avec les deux établissements bancaires émetteurs de PPR pour aménager les termes et conditions de remboursements des PPR (cf. note 1.2). Ce protocole d'accord est en cours de signature par l'ensemble des parties prenantes à la date d'arrêté des comptes.

### **34- Honoraires des commissaires aux comptes**

Les honoraires des commissaires aux comptes pour les exercices clos au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>2025</b>		<b>2024</b>	
	<b>PwC</b>	<b>Expertea</b>	<b>PwC</b>	<b>Expertea</b>
Honoraires de certification des comptes	334	94	371	88
Services autres que la certification des comptes	11	8	-	-
<b>Total</b>	<b>345</b>	<b>102</b>	<b>371</b>	<b>88</b>

### 35- Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Verimatrix SA la société mère ainsi que ceux des entités suivantes :

Pays	Société	Pourcentage de détention		Date d'entrée dans le périmètre	Méthode de consolidation	Mode Acquisition/ création
		31 décembre 2025	31 décembre 2024			
France	Verimatrix Paris	100%	100%	2012	IG	Création
Royaume Uni	Verimatrix UK Ltd	100%	100%	2010	IG	Acquisition
Pays-Bas	Verimatrix Amsterdam B.V.	100%	100%	2012	IG	Acquisition
Finlande	Verimatrix Oy	100%	100%	2017	IG	Acquisition
Japon	Verimatrix KK	0%	0%	2013	IG	Fermée en 2024
Etats-Unis	Verimatrix Inc.	100%	100%	2019	IG	Acquisition
Allemagne	Verimatrix GmbH	100%	100%	2019	IG	Acquisition
Hongrie	Verimatrix Hungary KFT	100%	100%	2021	IG	Création
France	Verimatrix France SAS	0%	0%	2019	IG	Fermée en 2024
Etats-Unis	Verimatrix International Inc.	100%	100%	2019	IG	Acquisition
Canada	Verimatrix Video Security Solutions Canada Limited	100%	100%	2019	IG	Acquisition
Brésil	Verimatrix Tecnologia de Codificacao Ltda	0%	0%	2019	IG	Fermée en 2024
Inde	Verimatrix Video Security Solutions	100%	100%	2019	IG	Acquisition
Singapour	Verimatrix Singapore PTE Ltd	100%	100%	2019	IG	Acquisition
Mexique	Verimatrix Mexico S De RL de CV	100%	100%	2021	IG	Création

IG : Intégration Globale.